DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SANITAIRE ET SOCIAL

DEPARTEMENT DE L'ACCOMPAGNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT SOCIAL

PLAN INSTITUTIONNEL D'ACTION SANITAIRE ET SOCIALE 2026-2030

www.ccmsa.msanet

santé famille retraite services

L'essentiel & plus encore

Table des matières

INTRODUCTION 5

I. Accompagner les transformations de l'agriculture et promouvoir le bien-être agricole 6

1.1. Accompagner les transformations de l'emploi agricole et favoriser l'insertion durable 7

A) Consolider la prévention de la désinsertion professionnelle 7

B) Promouvoir un accompagnement adapté pour les actifs fragilisés et les travailleurs pauvres 9

C) Soutenir l'insertion par l'activité économique et l'économie sociale et solidaire .. 11

1.2. Faire face aux crises agricoles et renforcer la prévention du mal-être agricole 14

A) Améliorer la prévention primaire et le repérage précoce des risques de mal-être 14

B) Développer l'aide au répit sous toutes ses formes 16

1.3. Promouvoir une alimentation durable et solidaire 18

A) Lutter contre la précarité alimentaire 18

B) Valoriser des modèles économiques de souveraineté alimentaire 19

2. Contribuer à l'attractivité des territoires ruraux en favorisant le Bien vivre en milieu rural 21

2.1. Développer les services aux familles pour Grandir en milieu rural dans les meilleures conditions 21

A) Grandir en milieu rural (GMR) : un cadre structurant pour répondre aux besoins des 0-25 ans 21

B) Faire de la MSA un acteur du déploiement du service public de la petite enfance et du soutien à la parentalité 23

C) Favoriser l'accès à l'engagement et à l'autonomie des jeunes 25

2.2. Préserver l'autonomie des personnes et favoriser le bien vieillir en milieu rural en contribuant au service public départemental de l'autonomie 26

A) Bien vieillir en milieu rural : un nouvel outil de développement social local au service de l'autonomie des personnes 26

B) Créer une offre nationale d'aide et d'accompagnement à domicile en direction des personnes âgées et des personnes en situation de handicap 28

C) S'inscrire dans des politiques prioritaires de soutien à l'autonomie : habitat intermédiaire et le soutien aux aidants 30

2.3. Renforcer les solidarités et la coopération territoriale au service du bien vivre en milieu rural 33

A) Simplifier la contractualisation globale autour d'une marque commune « Bien vivre en milieu rural » 33

B) Faire vivre les liens sociaux et les solidarités dans les territoires ruraux en mobilisant les atouts de la MSA 35

ANNEXE 1 : SYSTEME D'INFORMATION 38

Trajectoire du système d'information 38

Annexe 2 : 48

Guide de recommandations sur les prestations extra-légales 48

Partie 1 - Introduction : les Prestations Extra-légales dans l'action sanitaire et sociale de la MSA 48

Partie 2 - Principes structurants des Prestations Extra-légales 49

Il est rappelé la nécessité de servir toutes nos populations avec notre action sociale, qui couvre un champ plus large que celui de l'accompagnement social individuel. 49

1. Principe d'équité et justice 49

2. Principe de subsidiarité et de complémentarité 49

3. Principe d'individualisation et d'évaluation sociale 49

4. Principe de non-automaticité 50

5. Principe de responsabilité locale 50

Partie 3 - Axes prioritaires de redéploiement des PEL pour 2026-2030 50

4. Recommandations pour la mise en œuvre 57

2. Pour la CCMSA 57

Annexe 3 58

L'accompagnement social des adhérents 58

Préambule 58

1. Définition et cadre d'intervention 59

1.1 Fondements législatifs 59

1.2 Une définition commune pour le réseau 61

1.3 Trois modalités d'intervention complémentaires 61

2. Repères éthiques et déontologiques 62

2.1 Valeurs et déontologie professionnelle 62

2.2 . Secret professionnel 62

2.3 Principe de consentement éclairé de l'adhérent 63
3. Les parcours d'accompagnement social prioritaires 63
3.1 Modalité de l'accompagnement social individuel 63
3.2 Public cible 64
3.3 Parcours prioritaires du socle commun 64
Parcours 1 : Prévention de la désinsertion professionnelle (PDP) et maintien en emploi 64
Parcours 2 : Prévention du mal-être agricole dont le risque d'épuisement professionnel 64
Parcours 3 : Prévention du renoncement aux soins et accès aux soins (programme DECLIC) 65
Parcours 4 : Situations de crises agricoles ou difficultés liées à l'exploitation 65
3.4 Intervention secondaire : Parcours en lien avec la Relation de Service 65
3.5 Interventions complémentaires : Missions confiées par un partenaire ou l'Etat 66
La délégation d'accompagnement des BRSA 66
Accompagnement des impayés de loyer 66
4. Articulation avec les autres acteurs 67
4.1 Au sein du guichet unique MSA 67
4.2 Avec les partenaires externes 68
5.Organisation et ressources humaines 68
5.1 Professionnels du travail social 68
5.2 Suivi des effectifs : un enjeu stratégique 68
6. Pilotage, suivi et évaluation de l'activité 68
6.1 DOSOC : l'outil unique de suivi social 68
6.2 Indicateur COG travail social 69
6.3 Rapport d'activité annuel 69
7. Perspectives et feuille de route 2026-2030 70
..... 70
Annexe 4 : Vie Mutualiste et Action sanitaire et Sociale 71
La mobilisation des délégués MSA dans la mise en œuvre du PIASS 71
Annexe 5 : Indicateurs COG 2026/2030 80

INTRODUCTION

Le plan institutionnel d'action sanitaire et sociale 2026-2030 et l'ensemble de ses annexes constituent la feuille de route stratégique et opérationnelle dont se dote le régime agricole pour mettre en œuvre les ambitions du projet stratégique **MSA 2030** et de la **COG 2026-2030** en matière d'action sanitaire et sociale. Il a vocation à traduire l'équilibre institutionnel qui caractérise l'action sanitaire et sociale. Cet équilibre est fondé à la fois sur la nécessité d'un ancrage territorial fort, et donc d'une adaptation de l'action sanitaire et sociale aux réalités territoriales propres à chacune des CMSA, et sur la nécessité d'une cohérence institutionnelle permettant de garantir l'équité de traitement des ressortissants agricoles sur l'ensemble du territoire national et de conforter la lisibilité et la visibilité de l'action sociale portée globalement par le régime agricole. Ce plan constitue à cet égard un cadre commun de référence et des éléments de repère institutionnels permettant à chacune des caisses de construire leur propre plan local d'action sanitaire et sociale en fonction des réalités locales propres à chacun de leurs territoires, et des choix politiques portés par les élus.

Il décline les **orientations stratégiques de l'action sanitaire et sociale 2026 – 2030** adoptées par les élus de la CCMSA en 2025 et qui ont constitué le mandat de négociation de la nouvelle COG en matière d'action sanitaire et sociale.

Il s'organise autour de deux ambitions fortes qui s'appuient sur les deux fondements réglementaires qui structurent l'action sanitaire et sociale en MSA et trouvent tout leur sens face aux défis auxquels l'agriculture et la ruralité ont à faire face :

- ***Le défi lié aux transformations de l'agriculture et à la promotion du bien-être agricole :***

  L'agriculture française est confrontée à des mutations profondes qui fragilisent une partie du monde agricole. Le service social de la MSA, défini à l'article L. 723-3 comme un service social spécialisé en direction des actifs fragiles au titre de la prévention de la désinsertion professionnelle et du maintien en emploi, a vocation à accompagner ces fragilités dans un objectif d'insertion durable dans l'emploi agricole. Ce plan rappelle avec force cette identité spécifique du travail social en MSA et confirme la volonté de l'institution de renforcer son action en faveur de la prévention du mal-être agricole et de la promotion de l'emploi agricole. C'est le sens du développement sans précédent des différents dispositifs d'aide au répit, mais aussi des partenariats renforcés avec France Travail, les Départements et les chambres d'agriculture, afin de favoriser un accompagnement global des ressortissants agricoles les plus fragiles, en particulier lorsqu'ils bénéficient du revenu de solidarité active. C'est aussi le sens des expérimentations engagées pour lutter contre le non-recours aux droits et contre la pauvreté en milieu agricole. Le régime agricole a la conviction que les filières agricoles constituent des filières d'inclusion et des opportunités d'insertion, face aux enjeux de recrutement qui sont considérables. La MSA entend jouer pleinement son rôle dans cet écosystème porteur aux côtés de l'ensemble des autres acteurs du monde agricole.

- ***Le défi lié à l'attractivité des territoires ruraux et au bien vivre en milieu rural :***

  La ruralité française est confrontée à des mutations profondes qui fragilisent une partie de ses territoires. L'action sanitaire et sociale de la MSA, telle que définie à l'article L 723-11 du code

rural, a vocation à contribuer au développement sanitaire et social des territoires ruraux, et fait ainsi du régime agricole le régime de la ruralité. Ce plan réaffirme avec force cette vocation et approfondit ses outils d'intervention en faveur des territoires ruraux. Il consolide non seulement le programme Grandir en milieu rural créé par la précédente COG, en renforçant les complémentarités d'action avec les maires ruraux et les CAF sur ces territoires, mais il créé également le nouveau programme Bien vieillir en milieu rural, en consolidant l'accompagnement à domicile des ressortissants qui en ont le plus besoin, en renforçant la prévention de la perte d'autonomie et en luttant contre l'isolement. Afin d'aller encore plus loin au service de la ruralité, la MSA crée une nouvelle marque « Bien vivre en milieu rural » qui a vocation à structurer progressivement l'ensemble des contractualisations existantes avec les acteurs des territoires ruraux. Le régime agricole porte résolument une vision positive de la ruralité dont les capacités de résilience, d'innovation et de solidarité sont une chance pour le pays dans son ensemble pour peu qu'on en saisisse tout le potentiel et qu'on accompagne son développement.

Ces ambitions fortes s'appuient sur des moyens budgétaires renforcées et sur un investissement consolidé dans les systèmes d'information. Elles s'appuient également sur la spécificité du travail social en MSA et sur le réseau précieux de la vie mutualiste. C'est le sens des annexes jointes à ce plan institutionnel, issues d'un travail de coproduction avec le réseau qui se poursuivra tout au long des 5 ans à venir dans l'esprit de coopération propre au régime agricole.

I. Accompagner les transformations de l'agriculture et promouvoir le bien-être agricole

Le plan d'action sanitaire et sociale place la préservation et la **valorisation du capital humain agricole au cœur de sa stratégie**. Face aux mutations économiques, aux tensions sur l'emploi et à l'intensification des risques professionnels, l'ambition est d'agir simultanément sur les dimensions sociales et économiques des fragilités, afin de sécuriser les parcours et renforcer la résilience des territoires, autant de défis au cœur de la stratégie MSA 2030, de la stratégie santé MSA 2026-2030 et de son programme national d'accès aux soins (PNAS).

Cette approche repose sur une logique intégrée de guichet unique, articulant action sanitaire et sociale, relation de service, santé et sécurité au travail, service médical, prévention et accès aux soins. Elle mobilise une palette diversifiée de dispositifs et soutient des formes économiques variées – insertion, économie sociale et solidaire, panier « aide au répit » – au service d'une inclusion durable.

Les travailleurs sociaux MSA occupent dans ce cadre une place stratégique : en première ligne auprès des actifs fragilisés, qu'ils soient salariés ou non-salariés agricoles, ils assurent la coordination des parcours, le repérage des vulnérabilités et la sécurisation des droits.

L'enjeu de ce premier axe est de conjuguer performance économique du secteur agricole et protection sociale renforcée, dans une logique d'innovation et d'intervention adaptée à la diversité de ses ressortissants.

1.1. Accompagner les transformations de l'emploi agricole et favoriser l'insertion durable

La sécurisation des parcours professionnels agricoles constitue une priorité structurante du plan d'action sanitaire et sociale. Prévenir les ruptures, accompagner les actifs fragilisés et soutenir des trajectoires d'insertion durables relèvent d'une même ambition : préserver le capital humain des exploitations et entreprises agricoles et contribuer – indirectement - à renforcer leur stabilité économique. En articulant prévention de la désinsertion professionnelle, levée des freins à l'emploi et développement de l'insertion par l'activité économique, la MSA déploie une réponse intégrée, de la prévention à l'accompagnement des situations les plus fragiles.

A) Consolider la prévention de la désinsertion professionnelle

La prévention de la désinsertion professionnelle s'impose aujourd'hui comme un enjeu central de responsabilité pour le régime agricole, rappelée explicitement au titre des missions de la MSA dans le code rural. Dans un contexte marqué par le vieillissement des chefs d'exploitation, la persistance de conditions de travail exigeantes pour les salariés comme les non-salariés et des tensions économiques accrues, chaque rupture professionnelle évitable ne constitue pas seulement une fragilité individuelle : elle fragilise la stabilité d'une exploitation ou d'une entreprise, compromet la continuité d'une activité et affecte l'équilibre d'un territoire rural.

L'ambition du plan institutionnel est de structurer une politique nationale de prévention et d'accompagnement en faveur du maintien en emploi. Cette politique repose sur le repérage précoce des situations à risque, sur une intervention pluridisciplinaire et coordonnée, ainsi que sur un pilotage renforcé par la donnée et par une harmonisation des pratiques.

La montée en puissance des cellules pluridisciplinaires opérationnelles, associant service de santé au travail, service médical et action sanitaire et sociale, incarne cette approche intégrée. La MSA affirme ici sa singularité : un régime capable de décloisonner ses propres services pour offrir un **véritable guichet unique pour prévenir et accompagner le risque de désinsertion professionnelle**.

L'objectif est explicite : améliorer le taux de maintien en emploi et objectiver ce résultat dans le pilotage national grâce à **un indicateur inscrit dans la COG**.

Le travail social occupe une place centrale et assumée dans cette architecture. Les travailleurs sociaux sont plus que des relais administratifs : ils sont les coordonnateurs des parcours complexes, les détecteurs des fragilités invisibles au-delà de la situation professionnelle s'appuyant sur une évaluation globale de la situation. Ce sont les garants de la continuité sociale dans les situations de vulnérabilité, avec une priorité donnée aux actifs fragilisés.

Pour la période 2026-2030, l'enjeu institutionnel pour la MSA est double : consolider **la reconnaissance institutionnelle du travail social comme acteur stratégique du maintien en emploi, et harmoniser les outils de pilotage (paramétrage convergent des systèmes d'information, indicateurs nationaux partagés, articulation renforcée ASS–SST–service médical, référentiel commun d'intervention) afin de rendre visible l'impact réel de l'action menée**.

En assumant pleinement cette orientation, la MSA se positionne comme l'opérateur de référence de la prévention des ruptures professionnelles en agriculture. Elle affirme que la continuité des parcours de vie et la contribution à la pérennité des exploitations participent de la même cohérence institutionnelle.

Chantier opérationnel n° 1 : expérimenter le datamining au service de la prévention de la désinsertion professionnelle pour mieux cibler les publics les plus à risque

Pilote : Bilguissa Balde

Il s'agit d'identifier, au sein d'une population active relevant de la MSA, les signaux faibles susceptibles de révéler un risque de désinsertion professionnelle, grâce à l'utilisation du datamining (par ex. en travaillant sur la survenance des arrêts de travail). Cette démarche s'inscrit dans une logique de prévention primaire, afin de déployer des stratégies concertées, adaptées et proactives d'aller-vers, ainsi qu'un accompagnement global des personnes concernées.

Acteurs : DSSD, SST, CM, ASS, CMSA

Indicateur : nombre de situation à risque détectées précocement / part des dossiers transmis donnant lieu à une action de prévention

Calendrier : définition du périmètre du projet et de sa maitrise d'ouvrage 2026, expérimentation prévue dès 2027 et montée en charge progressive

Chantier opérationnel n°2 : développement les formations pluridisciplinaires sur la prévention de la désinsertion professionnelle

Pilote : Bilguissa Balde

Le projet vise à développer les compétences des collaborateurs des trois directions métiers impliquées dans la PDP. Elles ont pour objectif d'harmoniser les pratiques et de renforcer les connaissances sur les dispositifs et les modalités d'intervention en matière de PDP. Cette démarche vise à améliorer la coordination entre les acteurs et l'efficacité des actions menées auprès des publics à risque.

Elle contribuera ainsi à renforcer la qualité de l'accompagnement et la prévention des situations de désinsertion professionnelle.

Acteurs : SST, CM, ASS, CMSA

Indicateurs : nombre de collaborateurs formés dans chaque direction métier

Calendrier : nombre de collaborateurs formés dans chaque direction métier

Chantier opérationnel n° 3 : valoriser l'offre de services MSA en prévention de la désinsertion professionnelle

Pilote : Bilguissa Balde

Le projet vise à recenser et structurer l'ensemble des dispositifs et des offres de financement mobilisables pour les assurés. Il consiste à identifier et clarifier les aides, accompagnements et outils existants afin de mieux orienter les assurés en situation de fragilité professionnelle. Ce travail aboutira à la création d'un document de référence destiné aux collaborateurs (et aux partenaires dans une version plus synthétique), facilitant l'appropriation et l'utilisation des dispositifs dans l'accompagnement des assurés. Ce projet contribuera ainsi à renforcer le rôle de la MSA comme acteur clé de la prévention et de la remobilisation professionnelle des assurés.

Acteurs **:** SST, CM, ASS

Indicateurs : publication du document de valorisation

Calendrier **:** Finalisation publication et transmission DCAP 2026

B) Promouvoir un accompagnement adapté pour les actifs fragilisés et les travailleurs pauvres

La précarisation d'une partie des actifs agricoles constitue désormais un défi structurel pour les territoires ruraux. Chefs d'exploitation fragilisés, travailleurs saisonniers confrontés à des conditions de logement instables, salariés aux parcours professionnels discontinus : ces réalités traduisent des fragilités multiples qui appellent une réponse globale, dépassant la seule logique d'insertion professionnelle.

L'enjeu du plan institutionnel est de structurer une **approche intégrée de l'accompagnement des actifs précaires, articulée autour de la levée des freins périphériques à l'emploi** – accès aux soins, accès aux droits, logement, modes de garde, mobilité et sécurisation administrative des parcours – et **d'affirmer le guichet unique MSA comme opérateur légitime et spécialisé de l'insertion des publics agricoles, notamment dans le cadre des délégations exercées pour le compte des départements.**

En matière de levée des freins périphériques liés à la santé, le programme Déclic constitue un levier stratégique. En agissant contre le renoncement aux soins des publics en situation de vulnérabilité, il participe à la restauration de la capacité d'activité et à la prévention des ruptures professionnelles successives. **L'accès effectif à la santé devient ainsi un déterminant majeur de l'inclusion sociale durable**, le travail social en MSA s'affirmant comme un acteur spécialisé de l'accompagnement des actifs fragilisés, à l'interface des enjeux sanitaires, sociaux et professionnels.

Par ailleurs, la question du non-recours aux droits demeure préoccupante. Les données disponibles mettent en évidence un recours très limité des non-salariés agricoles au RSA et à la prime d'activité. Ces données traduisent à la fois une méconnaissance des dispositifs, une complexité administrative et parfois une réticence culturelle à solliciter des aides.

À l'horizon 2030, la MSA entend **promouvoir une stratégie d'accès aux droits plus proactive**, en lien notamment avec le programme de prévention du mal-être agricole (par exemple avec la pérennisation de l'aide au répit administratif), le Pacte des solidarités et l'expérimentation sur les travailleurs pauvres dans le secteur agricole pilotée par la DIPLP (délégation interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté).

S'agissant des bénéficiaires du RSA, la MSA accompagne déjà la majorité des non-salariés agricoles bénéficiaires du RSA par délégation d'une majorité des départements. L'enjeu est désormais de **consolider son positionnement comme opérateur spécialisé de l'insertion des publics agricoles précaires**, qu'il s'agisse de non-salariés fragilisés ou de salariés agricoles confrontés à des parcours professionnels discontinus.

Forte d'une connaissance fine du tissu économique rural et des réalités de l'emploi agricole, la MSA a la **capacité de proposer un accompagnement individualisé**, fondé sur la proximité et adapté aux spécificités des trajectoires professionnelles agricoles. En articulation avec France Travail, les employeurs de main d'œuvre, les services de remplacement et les chambres d'agriculture – notamment via les cellules REAGIR – cet accompagnement vise à sécuriser durablement les parcours, qu'il s'agisse de retour à l'emploi salarié ou de stabilisation dans l'emploi.

Cet accompagnement repose prioritairement sur une intervention individualisée, pouvant aller jusqu'à l'intervention à domicile lorsque la situation le justifie, et peut être complété par des actions collectives

de remobilisation, telles que les ateliers de l'inclusion, solutions « clés en main » proposées par le réseau MSA et labellisées par la caisse centrale. L'objectif est de restaurer la capacité d'agir des personnes et de favoriser leur inscription dans une trajectoire professionnelle durable, quelle que soit leur position dans le système agricole.

L'enjeu du plan institutionnel d'action sanitaire et sociale en la matière est clair : faire de la MSA un acteur reconnu de la lutte contre la précarité en milieu agricole, non seulement comme payeur de prestations, mais comme opérateur d'accompagnement global, capable d'identifier les invisibles, de sécuriser les droits et de restaurer les capacités d'activité.

Cette orientation cruciale du plan institutionnel d'ASS 2026-2030 doit permettre de réduire le non-recours, de fluidifier les parcours d'insertion et de renforcer la cohésion sociale dans les territoires ruraux.

Chantier opérationnel n° 4 : structurer l'offre d'accompagnement des bénéficiaires du RSA vers l'emploi agricole

Pilote : Marie Da Costa

Dans le cadre de la convention de partenariat avec France Travail et en articulation étroite avec les départements, ce chantier vise à proposer un appui structuré aux caisses de MSA afin d'harmoniser l'offre de services MSA d'accompagnement et d'insertion pour les bénéficiaires du RSA. Il s'agit de renforcer la qualité et la lisibilité de l'offre de service, de favoriser une approche commune de l'accompagnement socio-professionnel et de consolider les partenariats territoriaux notamment en inter-OPA au service de parcours d'insertion plus fluides et plus efficaces pour les bénéficiaires du RSA salariés agricoles et non-salariés agricoles. Un enjeu majeur consiste à mettre en visibilité la spécificité de l'offre de services de la MSA pour les NSA et SA auprès des départements, dans la perspective de conclure des conventions rémunérées de délégation du suivi des BRSA, condition nécessaire à la mobilisation d'ETP dédiés.

Acteurs **:** France travail, chambre d'agriculture, Départements, caisses MSA, Travailleurs sociaux MSA

Indicateurs :

- Nombre de conventions de délégation d'accompagnement des BRSA, avec financement, signées avec les départements au bénéfice des caisses de MSA
- Part des caisses de MSA ayant déployé l'offre d'accompagnement harmonisée
- Nombre de bénéficiaires du RSA accompagnés par la MSA

Calendrier :

- **2026-2027 :** cadrage national de l'offre d'accompagnement, consolidation du partenariat avec les départements et France Travail, identification des caisses pilotes et appui aux démarches de conventionnement

- **2028-2030 :** consolidation et essaimage du modèle de l'offre de service MSA, avec un objectif cible de 60 % des caisses MSA disposant d'une délégation d'accompagnement des bénéficiaires du RSA avec financement associé

Chantier opérationnel n° 5 : poursuivre et diversifier l'offre labellisée « ateliers de l'inclusion » de la MSA

Pilote : Marie Da Costa

Les ateliers de l'inclusion constituent une offre collective portée par les travailleurs sociaux de la MSA, visant à accompagner des actifs fragilisés vers une remobilisation sociale et professionnelle. Déjà engagée dans le cadre des initiatives locales à travers la labellisation de 6 parcours, la MSA souhaite poursuivre cette dynamique en structurant, étendant et valorisant cette offre. Le chantier vise ainsi à renforcer la labellisation des ateliers et à essaimer les bonnes pratiques au sein du réseau, afin d'assurer une meilleure lisibilité, qualité et homogénéité des actions proposées sur les territoires.

Acteurs : caisses locales MSA

Indicateurs :

- Nombre d'ateliers labellisés chaque année au niveau national

Calendrier :

- **2026-2027 :** consolidation du cadre de labellisation existant et poursuite de la dynamique engagée (environ 5 parcours labellisés par an), structuration des outils de capitalisation et d'essaimage
- **2028-2030 :** accompagnement à la généralisation et à l'essaimage dans les caisses

Chantier opérationnel n° 6 : contribuer aux expérimentations territoriales pour lutter contre la pauvreté en milieu agricole et aux pactes locaux des solidarités

Pilote : Anais Rauna

En lien avec la délégation interministérielle de la prévention et de la lutte contre la pauvreté, Cette action a pour objet de co-construire, avec les acteurs locaux, des réponses concrètes, partagées et durables en faveur des personnes en situation de pauvreté en milieu agricole.

Elle vise à améliorer le ciblage des publics en situation de précarité afin de renforcer les démarches d'aller-vers et de favoriser la promotion des droits et des services.

Acteurs : caisses MSA expérimentatrices, FDSEA, commissaires à la lutte contre la pauvreté, DIPLP

Indicateurs :

Nombre de territoires en expérimentation, nombre de pactes de solidarités mobilisant les MSA comme signataires ou parties prenantes

Calendrier : suivi des expérimentations 2026 et reconduction selon les recommandations de la DIPLP

C) Soutenir l'insertion par l'activité économique et l'économie sociale et solidaire

Forte de son réseau de partenaires constitué depuis de nombreuses années, la MSA fait de l'économie sociale et solidaire et de l'insertion par l'activité économique des marqueurs structurants de son intervention sociale. Ces leviers constituent une réponse stratégique aux tensions de recrutement et aux besoins de renouvellement des actifs agricoles, en articulant inclusion sociale, développement de

compétences et sécurisation des filières agricoles. Dans un contexte de difficultés persistantes d'accès à la main-d'œuvre, l'enjeu n'est pas uniquement social : il contribue aussi à la compétitivité et à la pérennité des exploitations.

Le plan institutionnel d'action sanitaire et sociale affirme une orientation claire : **à travers la construction d'un programme Inclusions et ruralités 3 et la mise en œuvre de la convention signée avec France Travail, qui prévoit notamment le renouvellement de l'AMI dédié à l'emploi agricole**, il vise à faire de l'IAE un outil de sécurisation des parcours vers l'emploi agricole durable. Il s'agit de transformer des parcours d'insertion parfois discontinus en trajectoires professionnelles stabilisées, adaptées aux réalités économiques des exploitations et aux exigences de qualification croissantes.

À cette fin, l'accompagnement des structures d'insertion doit prioritairement viser la consolidation de modèles économiquement soutenables, en mesure de proposer des parcours d'emploi de qualité tout en produisant un impact social mesurable sur les territoires. L'enjeu est double : favoriser un accompagnement socio-professionnel adapté pour les salariés en insertion, et encourager l'émergence de solutions innovantes à fort impact social ou environnemental, répondant concrètement aux besoins des agriculteurs. Cette dynamique suppose également des modes de gouvernance ouverts et participatifs, favorisant l'implication des parties prenantes et le bien-être au travail.

Cette orientation permet également à la MSA de s'affirmer comme un opérateur engagé dans les politiques de plein emploi, en articulation avec France Travail, les DDETS et les départements, tout en valorisant sa connaissance fine du secteur agricole.

Pour la période 2026-2030, l'insertion par l'activité économique portée par la MSA s'affirme comme un levier structurant, contribuant à la fois à l'inclusion sociale des publics fragilisés et à la sécurisation des filières agricoles. Elle répond de manière opérationnelle aux besoins en main-d'œuvre du secteur, dans une approche conciliant performance économique et cohésion sociale.

Chantier opérationnel n° 7 : mettre en œuvre et décliner localement la convention CCMSA-France Travail pour l'emploi agricole

Pilote : Marie Da Costa

Ce chantier vise à décliner opérationnellement la convention MSA – France Travail à l'échelle territoriale, en structurant des coopérations locales autour de l'orientation des publics, de l'accompagnement socio-professionnel renforcé et de la mobilisation des dispositifs d'insertion existants, notamment l'IAE. Il s'agit de sécuriser les parcours vers l'emploi agricole durable en articulant les interventions des acteurs de l'emploi et du secteur agricole. Cette dynamique doit permettre de répondre aux besoins en main-d'œuvre des filières tout en positionnant la MSA comme un acteur de référence de l'insertion dans le secteur agricole.

Acteurs : MSA, France Travail, Chambres d'agriculture, structures IAE, employeurs agricoles, DDETS…

Indicateurs :

- Nombre de territoires engagés dans une déclinaison opérationnelle de la convention MSA – France Travail
- Nombre de coopérations locales formalisées (MSA / France Travail / acteurs agricoles / IAE)

Calendrier :

- **2026-2027 :** déclinaison opérationnelle de la convention MSA -France Travail avec identification de territoires pilotes et mise en œuvre de coopérations locales structurées
- **2028-2030 :** consolidation des expérimentations, extension à de nouveaux territoires en vue de la généralisation des coopérations territoriales

Chantier opérationnel n° 8 : capitaliser sur le bilan du premier appel à manifestation d'intérêt sur l'emploi agricole et envisager son renouvellement

Pilote : Marie Da Costa

Ce chantier vise à renouveler et consolider l'AMI emploi agricole en lien avec France Travail, afin de soutenir des projets innovants d'insertion répondant aux besoins en main-d'œuvre des filières agricoles. Il s'agit d'accompagner l'émergence de solutions expérimentales, d'en assurer le suivi et l'évaluation, et de favoriser leur essaimage au sein du réseau MSA. La MSA joue un rôle central d'ingénierie, d'appui aux porteurs de projets et de diffusion des modèles reproductibles à l'échelle nationale.

Acteurs : MSA, France Travail, structures d'insertion, collectivités territoriales, réseaux ESS.

Indicateurs :

- Nombre de projets soutenus dans le cadre de l'AMI
- Nombre de bonnes pratiques capitalisées et diffusées au sein du réseau MSA

Calendrier :

- **2027 :** nouvel AMI emploi agricole en lien avec France Travail sous de nouvelles modalités à préciser en cohérence avec la poursuite du programme Inclusion et Ruralité 3
- **2028-2030 :** consolidation des projets et organisation de la capitalisation des bonnes pratiques en vue de l'essaimage des projets les plus structurants et de l'intégration des modèles reproductibles dans l'offre de service MSA

Chantier opérationnel n° 9 : poursuivre le programme Inclusion et Ruralité

Pilotage : Marie Da Costa – portage opérationnel par la Fédération LASER

Le programme Inclusion et Ruralités 3 visera à soutenir, sur la période 2027-2030, les le développement et la consolidation des dynamiques de coopération locales autour des enjeux d'insertion, en particulier dans la filière alimentaire.

Dans la continuité des éditions précédentes, il accompagne des projets combinant inclusion sociale et accès à l'emploi agricole. La MSA y joue un rôle central de pilotage, d'animation du réseau, de sécurisation des financements et d'appui aux porteurs de projets, en lien étroit avec les partenaires territoriaux.

Acteurs : MSA, SIAE, AVISE, incubateurs, France Travail, partenaires MSA (FAS, réseau cocagne…)

Indicateurs :

- Nombre de projets soutenus (SIAE et coopérations locales)
- Nombre de bénéficiaires accompagnés dans le cadre des projets
- Taux de pérennité des projets à l'issue du financement (à 3 ans)

Calendrier :

- **2026 :** bilan du programme Inclusion et Ruralités 2 et définition du cadre du programme Inclusion et Ruralités 3
- **2027 :** lancement de l'appel à projets, sélection des lauréats et démarrage de l'accompagnement
- **2028-2029 :** déploiement, suivi des projets, animation du réseau et capitalisation des bonnes pratiques
- **2030 :** évaluation finale du programme, mesure de l'impact et identification des modèles pérennes et reproductibles

1.2. Faire face aux crises agricoles et renforcer la prévention du mal-être agricole

Les crises successives ont mis en lumière la nécessité d'une politique structurée de prévention du mal-être agricole, alors que la prévalence du risque suicidaire chez les ressortissants agricoles est significativement supérieure à la population générale. Il ne s'agit plus seulement d'intervenir en situation d'urgence, mais d'organiser une réponse anticipée et coordonnée face aux risques d'épuisement professionnel et de rupture, dans une logique de préservation et de protection du capital humain agricole. En mobilisant ses leviers intégrés, l'action sanitaire et sociale MSA entend affirmer sa responsabilité institutionnelle dans la promotion du bien-être des actifs agricoles.

A) Améliorer la prévention primaire et le repérage précoce des risques de mal-être

En articulation étroite avec le deuxième plan de prévention du mal-être agricole, l'amélioration du repérage précoce des risques de mal-être et la coordination avec les autres acteurs interne constitue une priorité de ce plan institutionnel d'action sanitaire et sociale 2026-2030. Les crises successives ont montré que l'intervention tardive ne permet pas d'endiguer durablement les situations d'épuisement professionnel, d'isolement ou de détresse psychologique. L'enjeu est désormais d'une part d'agir sur la détection précoce, avant la rupture personnelle, professionnelle ou économique, en intervenant sur l'ensemble des facteurs de vulnérabilité détectés à travers une approche de prévention primaire multifactorielle et d'autre part d'éviter l'aggravation des situations et éviter les rechutes.

La MSA dispose d'un levier différenciant majeur : son organisation intégrée, unique dans le paysage de la protection sociale. En consolidant l'articulation entre la santé et sécurité au travail, le service médical, l'action sanitaire et sociale et la prévention-santé, elle est en mesure de structurer une réponse coordonnée et anticipatrice face aux situations de fragilité.

L'alignement stratégique entre le plan santé-sécurité au travail, l'acte II du programme de prévention du mal-être agricole, Accélération Prévention 2030 et le plan institutionnel d'action sanitaire et sociale

constitue ainsi un enjeu déterminant pour garantir une prise en charge cohérente, réactive et efficace des risques émergents.

Dans ce cadre, les cellules pluridisciplinaires de prévention doivent devenir des espaces opérationnels de diagnostic partagé et de décision rapide, afin de prévenir et d'anticiper les situations d'épuisement professionnel. **Le travailleur social joue ici un rôle central**. Par sa capacité d'aller-vers, son expertise dans l'évaluation globale des situations et sa proximité avec les actifs agricoles, il constitue un acteur clé du repérage des signaux faibles, souvent invisibles aux seuls indicateurs médicaux. La **clarification du socle commun d'intervention sociale en faveurs des actifs fragilisés** dans le présent plan institutionnel contribue à renforcer cette fonction stratégique.

La prévention primaire implique également un **travail de déstigmatisation du sujet de la santé mentale en agriculture** et le développement d'actions collectives favorisant le lien social, les compétences psychosociales et le mieux-vivre en ruralité. Ces actions, ancrées territorialement, contribuent à rompre l'isolement et à restaurer des dynamiques collectives protectrices.

Pour la période 2026-2030, **l'amélioration des outils de suivi et la meilleure traçabilité des situations repérées** devront permettre de piloter nationalement cette politique de prévention du risque d'épuisement professionnel. L'objectif est clair : réduire les situations de crise aiguë en intervenant plus tôt, sécuriser les parcours et les rechutes, grâce à une intervention sur l'entreprise et pas uniquement sur le professionnel lui-même, dans une logique de responsabilité territoriale durable.

Chantier opérationnel n° 10 : Outiller le travail social en matière de détection des situations de risque d'épuisement professionnel

Pilote : Anais Rauna

Ce chantier vise à renforcer la prévention du risque d'épuisement professionnel en dotant les travailleurs sociaux d'une modalité commune d'évaluation, fondée sur des repères partagés et des indicateurs d'appui à l'analyse des situations. Il s'accompagne de la mise en place d'un indicateur COG, articulé avec les mesures PDP et DECLIC, afin de mieux valoriser l'accompagnement social réalisé en amont de l'aide au répit. L'objectif est de mieux rendre compte de l'accompagnement des travailleurs sociaux dans la préparation et la construction des réponses apportées aux assurés. Une évolution de l'outil métier DOSOC permettra de tracer de manière homogène l'activité d'accompagnement et de renforcer le pilotage, le suivi et l'évaluation du dispositif.

Acteurs **:** CCMSA, MSA

Indicateurs **:**

- Élaboration et diffusion d'une modalité commune d'évaluation du risque d'épuisement professionnel
- Nombre de situations tracées dans DOSOC au titre de l'accompagnement à la prévention de l'épuisement professionnel

Calendrier : GT en 2026 –mise en œuvre en 2027

Chantier opérationnel n° 11 : Continuer la diversification des outils d'accompagnement du PMEA en expérimentant la médiation en milieu agricole

Pilote : pôle PMEA du département instances et pilotages avec l'appui Anaïs Rauna

Afin de diversifier son offre de services en matière de prévention du mal-être, la Caisse centrale de la MSA souhaite expérimenter le recours à la médiation dans le cadre du deuxième programme de prévention du mal-être agricole 2026-2030. Mobilisant l'intervention d'un tiers impartial, la médiation constitue un outil complémentaire pour prévenir l'aggravation des tensions, restaurer le dialogue et accompagner la résolution de conflits (usage, voisinage, transmission), pouvant concerner aussi bien les salariés que les non-salariés agricoles. Un appel à candidatures sera lancé en 2026 auprès des caisses volontaires pour expérimenter ce dispositif. Cette expérimentation fera l'objet d'un travail d'évaluation, permettant de qualifier l'impact de la médiation sur la prévention du mal-être agricole.

Acteurs : CCMSA, CMSA, acteurs de la médiation

Indicateurs :

Nombre de caisses expérimentatrices, Nombre de personnes bénéficiaires d'une médiation, construction d'un référentiel d'évaluation pour mesurer l'impact de la médiation sur les situations de mal-être agricole

Calendrier : lancement de l'expérimentation auprès des caisses volontaires en septembre 2026 - évaluation au deuxième semestre 2027

B) Développer l'aide au répit sous toutes ses formes

La COG MSA 2026-2030 a ancré l'aide au répit comme un pilier majeur dans la boîte à outils de la prévention de l'épuisement professionnel en agriculture. Dans un monde agricole marqué par la récurrence des crises sanitaires, climatiques et économiques mais également par une surcharge de travail, un isolement et une imbrication des sphères professionnelle et personnelle et la répétition de crises climatiques, économiques ou sanitaires, le répit n'est pas un confort. Il constitue une condition de maintien en activité et de stabilisation des exploitations et entreprises agricoles et une des modalités d'intervention les plus singulières et visibles de la sécurité sociale du monde agricole. Il est un outil particulièrement efficace, car concret, mobilisable rapidement et visible pour les adhérents, qui permet de prévenir l'aggravation des situations lorsque les premiers signes d'épuisement apparaissent dans une logique de prévention globale liée au travail agricole.

En cohérence avec le deuxième plan de lutte contre le mal-être agricole, l'ambition est de garantir une intervention au plus près des besoins des SA et NSA et de sécuriser la pérennité du dispositif. Pour la période 2026-2030, le plan institutionnel d'action sanitaire et sociale engage une consolidation du dispositif. Il s'agit de **renforcer l'aide au remplacement, de structurer l'aide au renfort** (dans les situations exceptionnelles qui le requièrent)**, et de développer les actions collectives de prévention** – groupes de parole, séjours de répit et autres formats favorisant la reconstruction du lien et de la capacité d'agir. Répondant à un besoin clairement exprimé par les exploitants agricoles, **l'aide au répit administratif sera pérennisée** et pleinement intégrée.

Au cours de ce nouveau cycle stratégique 2026-2030, l'enjeu ne réside pas seulement dans le maintien des dispositifs existants, mais **dans leur pilotage renforcé pour accompagner leur montée en charge financière**. L'enjeu prioritaire est d'inscrire l'aide au répit dans un pilotage national renforcé. **Cela suppose une meilleure maîtrise et visibilité de l'enveloppe financière, la sanctuarisation des crédits dédiés et la mise en place d'outils consolidés de suivi et d'évaluation des dispositifs**.

Au-delà des défis opérationnels, l'aide au répit constitue un levier de confiance entre la MSA et ses ressortissants. Sa rapidité de mise en œuvre et son caractère tangible en font souvent la première étape d'un accompagnement social plus global. Elle participe ainsi à la reconnaissance du travail social comme acteur clé de la prévention du mal-être agricole. Dans cette perspective, le **développement de l'aide au répit à destination des salariés agricoles constitue un axe stratégique** notamment en renforçant l'aller-vers auprès des employeurs, des entreprises agricoles et des services de remplacement.

En affirmant l'aide au répit comme un dispositif structurant, coordonné et évalué, dans une logique de guichet unique, la MSA réaffirme sa responsabilité dans la protection de la santé des actifs agricoles et dans la pérennité économique et sociale des exploitations.

Chantier opérationnel n° 12 : sécuriser la montée en charge financière et opérationnelle de l'aide au répit

Pilotes : Anais Rauna et Bilguissa Baldé

Appui par le pôle PMEA du DIP et la DMPO

La gestion financière de ce dispositif repose sur la mobilisation de trois fonds distincts (FNASS, FNPEISA, FNPR). La MSA doit s'assurer de la stabilisation et de la fiabilisation du budget chaque année afin de faciliter la projection annuelle de chaque caisse. Pour assurer une maîtrise optimale de l'enveloppe nationale dédiée à l'aide au répit, la MSA doit donc renforcer son pilotage financier de manière intégrée et coordonnée avec l'ensemble des directions concernées (ASS, SST, Prévention Santé, PMEA, DMPO, Comptabilité). Cet objectif nécessite à la fois une sécurisation fiable de la remontée des données et une simplification du *reporting*. Afin d'y parvenir, la MSA devra progressivement automatiser la production des tableaux de bord en s'appuyant sur les outils DOSOC et DOSOC Business.

Acteurs : ASS, SST, Prévention Santé, PMEA, DMPO, Comptabilité, Caisse pivot ASS

Indicateurs :

Taux de consommation du budget pour l'enveloppe nationale d'aide au répit

Nombre de bénéficiaires de l'aide au répit

Calendrier **:** automatisation effective prévue pour le bilan 2027

Chantier opérationnel n° 13 : stabiliser et consolider l'aide au répit administratif

Pilote : Pôle PMEA du DIP avec l'appui de Bilguissa Baldé

À la suite de sa pérennisation actée au début de l'année 2026, ce chantier vise à finaliser l'intégration de l'aide au répit administratif au dispositif global d'aide au répit. Il s'agit d'inscrire pleinement l'aide au répit administratif dans un pilotage commun avec les autres dispositifs existants et de garantir sa bonne articulation avec l'ensemble de l'offre d'aide au répit. Ce chantier vise également à renforcer sa mobilisation par les caisses de MSA afin de le positionner plus clairement comme un outil de prévention primaire et d'achever son déploiement dans l'ensemble du réseau. La montée en charge du dispositif devra être accompagnée par l'intégration du pilotage dans les outils de pilotage d'aide au répit, de poursuite de l'animation des prestataires sur les territoires.

Elle reposera également sur une intégration progressive des partenaires, notamment des Chambres, pour les volets techniques de l'accompagnement, à travers l'élaboration d'une doctrine commune et de documents techniques partagés.

Acteurs **:** DIP, DADS, DSST, partenaires de l'inter-OPA (Chambres)

Indicateurs :

Nombre d'accompagnements réalisés

Calendrier : Intégration complète au dispositif d'aide au répit d'ici 2027

1.3. Promouvoir une alimentation durable et solidaire

L'alimentation constitue aujourd'hui un axe structurant, à l'intersection des enjeux sociaux, agricoles et territoriaux. Le plan institutionnel d'action sanitaire et sociale vise à articuler trois objectifs complémentaires : garantir un accès digne à une alimentation de qualité, reconnaître la fonction sociale de l'agriculture et encourager de modèles économiques innovants afin de contribuer aux enjeux de relocalisation de la production agricole. Cette orientation participe pleinement à la préservation et à la valorisation du capital humain agricole, en reconnaissant les agriculteurs comme acteurs essentiels de la cohésion sociale, de la santé publique et de la transition écologique. En structurant un cadre national d'intervention cohérent, en mobilisant sa vie mutualiste et en s'inscrivant dans les dynamiques partenariales territoriales, la MSA entend peser dans les politiques alimentaires et promouvoir une vision intégrée conciliant transition écologique, solidarités et souveraineté alimentaire.

A) Lutter contre la précarité alimentaire

La précarité alimentaire en milieu rural présente une portée particulière. Elle présente un impératif de justice sociale et de cohésion territoriale, tout en constituant un levier stratégique pour valoriser le rôle social de l'agriculture, favoriser l'interconnaissance entre mondes ruraux et urbains et contribuer à dépasser certaines représentations réductrices du secteur agricole. Dans un contexte d'aggravation des fragilités économiques, l'ambition est de garantir un accès digne à une alimentation de qualité, en conciliant impératif de solidarité et viabilité économique des exploitations.

Le plan institutionnel d'action sanitaire et sociale affirme une approche renouvelée de l'aide alimentaire, fondée sur la diversification des modalités d'intervention et le soutien à des modèles économiques agricoles créateurs de valeur sociale. Il s'agit de soutenir différentes actions portées par des partenaires de terrain, telles que le glanage, l'accompagnement des épiceries solidaires, la promotion des circuits courts et la mobilisation des acteurs de l'économie sociale et solidaire. Par ses liens renforcés avec les producteurs, qui sont aussi ses adhérents, la MSA souhaite intégrer dans sa stratégie institutionnelle une approche articulant régulation des surplus, valorisation du rôle social de l'agriculture et contribution structurée à la lutte contre la précarité alimentaire, afin de dépasser une logique strictement distributive pour structurer des modèles territoriaux créateurs de valeur sociale et économique.

B) Valoriser des modèles économiques de souveraineté alimentaire

Au-delà du soutien aux dispositifs existants et en lien avec la CNAF, le plan institutionnel d'action sanitaire et sociale engage la MSA dans une démarche structurée d'expérimentation et d'innovation territoriale. L'enjeu est d'identifier, d'évaluer et de mobiliser des solutions reproductibles conciliant qualité nutritionnelle, juste rémunération des producteurs et soutenabilité économique des projets en **posant les jalons d'une doctrine MSA en matière d'alimentation sociale et solidaire**.

Les expérimentations conduites avec la branche Famille, le groupe Agrica et plusieurs partenaires locaux et nationaux sur des territoires lauréats illustrent cette ambition : **capitaliser sur les acquis, structurer un cadre d'intervention commun et concevoir des outils reproductibles et « clés en main », afin d'envisager une diffusion progressive et une montée en généralisation à horizon 2030.**

Cette orientation traduit un changement d'échelle assumé : la MSA ne se limite plus à soutenir des initiatives locales, elle élabore progressivement un cadre national d'intervention en matière d'alimentation solidaire et durable. Cette démarche s'articule en cohérence avec son plan institutionnel de prévention-santé, la stratégie santé MSA 2030 et les dynamiques partenariales portées par les collectivités territoriales et les services de l'État, **avec pour ambition de construire à horizon 2030 une approche intégrée « alimentation – nutrition – santé »**.

L'ambition politique est claire : faire de l'alimentation un levier transversal de santé publique, de cohésion sociale et de développement agricole, en **consolidant le rôle du régime agricole au sein des gouvernances alimentaires territoriales** comme les projets alimentaires de territoire portés par les collectivités, pour viser une reconnaissance de l'expertise et l'ingénierie MSA sur le sujet.

Chantier opérationnel n° 14 : poursuivre, évaluer et essaimer les expérimentations relatives à l'alimentation solidaire et durable

Pilote : Marie Da Costa

Ce chantier vise à mettre en œuvre et évaluer l'expérimentation « alimentation solidaire et durable » conduite sur des territoires lauréats, portée conjointement par la MSA et les CAF dans une logique de binôme local. Cette coopération étroite permet de croiser les expertises et d'assurer un accompagnement coordonné des publics.

L'expérimentation a pour ambition de tester des modèles territoriaux conciliant accès digne à l'alimentation, juste rémunération des producteurs et ancrage local. Elle s'appuie également sur le partenariat avec AGRICA, qui contribue, aux côtés des MSA, à la solvabilisation des familles bénéficiaires, condition essentielle à l'équilibre des dispositifs.

Il s'agit d'analyser les conditions de réussite, de structurer des modèles économiquement soutenables et d'en organiser la capitalisation. L'objectif est de faire émerger des solutions reproductibles, coconstruites avec l'ensemble des partenaires, pouvant être diffusées à l'échelle nationale à horizon 2030.

Acteurs : MSA, CAF, partenaires associatifs, AGRICA (ANDES, SOLAAL…), collectivités territoriales, producteurs.

Indicateurs :

- Nombre de projets expérimentaux déployés sur les territoires
- Nombre de bénéficiaires accompagnés
- Nombre de producteurs impliqués dans les dispositifs

Calendrier :

- **2025-2027 :** mise en œuvre de l'expérimentation sur les territoires lauréats (déploiement, suivi et premiers ajustements)
- **2028 :** évaluation nationale, capitalisation des enseignements et identification des modèles reproductibles (livrable mesure impact)
- **2029 :** structuration des outils d'essaimage (méthodes, référentiels, kits "clés en main") et accompagnement des premiers déploiements
- **2030 :** diffusion élargie des modèles à l'échelle nationale et intégration dans l'offre de service MSA

Chantier opérationnel n° 15 : Construire une stratégie « alimentation - nutrition » MSA permettant la mobilisation du guichet unique et des partenaires

Pilotes : Rodolphe Dumoulin, avec l'appui conjoint de Marie Da Costa et Delphine Proeres

Ce chantier vise à structurer une stratégie intégrée « alimentation – nutrition » à l'échelle du régime agricole, en articulant les actions de prévention, d'accès à l'alimentation et d'accompagnement des parcours de santé. Il a pour objectif de décloisonner les dispositifs existants, d'en renforcer la lisibilité et la complémentarité, et de construire un cadre d'intervention commun mobilisant le guichet unique MSA. Cette démarche doit permettre de positionner la MSA comme un acteur de référence des politiques territoriales alimentation-nutrition, en cohérence avec l'approche « Une seule santé », les orientations MSA 2030 et le plan santé-sécurité au travail 2026-2030.

Acteurs : CMSA (prévention santé publique, action sanitaire et sociale, santé et sécurité au travail, relation de service), CNAF/CAF, ARS, collectivités territoriales (notamment dans le cadre des projets alimentaires territoriaux), acteurs territoriaux de la santé publique (CPTS, MSP…), partenaires associatifs et réseaux de l'alimentation et de la nutrition, acteurs de l'aide alimentaire (dont Préfecture)

Indicateurs :

- Existence d'un cadre stratégique national « alimentation – nutrition » formalisé et diffusé
- Nombre de caisses MSA ayant décliné une stratégie territoriale intégrée alimentation-nutrition
- Nombre de partenariats structurants engagés avec les acteurs territoriaux (ARS, collectivités, PAT)

Calendrier :

- 2026-2027 : lancement du cadre stratégie national
- 2028 -2030 : déclinaisons territoriales et essaimage

2. Contribuer à l'attractivité des territoires ruraux en favorisant le Bien vivre en milieu rural

Les territoires ruraux connaissent aujourd'hui des transformations profondes : vieillissement démographique, raréfaction de certains services publics, difficultés de mobilité et fragilisation des solidarités locales. Dans ce contexte, garantir l'égalité républicaine entre les territoires suppose de renforcer la présence de services publics sociaux et médico-sociaux accessibles, adaptés aux faibles démographies et structurants.

La MSA, en tant que régime de protection sociale historiquement ancré dans les territoires ruraux, dispose d'une responsabilité particulière dans cette dynamique. L'ambition du plan institutionnel d'action sanitaire et sociale pour la période 2026-2030 est d'affirmer la MSA comme un acteur central du développement social local des territoires ruraux, capable d'articuler action sociale, coopération territoriale et dynamiques d'innovation.

À cette fin, la stratégie institutionnelle repose sur la construction progressive d'une contractualisation unique « Bien vivre en milieu rural » (BViMR), destinée à structurer l'ensemble des interventions territoriales du régime agricole. En mobilisant de manière cohérente les dispositifs existants — notamment Grandir en milieu rural (GMR) et Bien vieillir en milieu rural (BVMR) — ainsi que les missions territoriales, cette contractualisation vise à soutenir des projets sociaux de territoire capables de répondre aux besoins des habitants à tous les âges de la vie.

S'inscrivant en déclinaison de la stratégie MSA 2030, ce plan institutionnel d'action sanitaire et sociale (PIASS) vise à inscrire l'action de l'ASS dans une logique d'égalité d'accès aux services publics d'intérêt collectif comme d'égalité des opportunités entre habitants des zones rurales comme des zones urbaines.

2.1. Développer les services aux familles pour Grandir en milieu rural dans les meilleures conditions

Garantir aux enfants, aux jeunes et aux familles des territoires ruraux un accès effectif à des services constitue un enjeu central d'égalité républicaine entre territoires ruraux et urbains. Dans cette perspective, l'action sanitaire et sociale de la MSA entend contribuer à la construction d'un véritable service public pour les 0-25 ans et leurs familles en milieu rural, en développant des dispositifs adaptés aux réalités territoriales. Cela implique d'innover à la fois dans les réponses de proximité et dans les modalités d'intervention, notamment en développant l'itinérance des services dans une logique de « dernier kilomètre ». L'objectif est de garantir à chaque enfant, à chaque parent et à chaque jeune, quel que soit son lieu de résidence, des conditions d'accompagnement, d'émancipation et d'accès aux opportunités équitables et adaptées.

A) Grandir en milieu rural (GMR) : un cadre structurant pour répondre aux besoins des 0-25 ans

Le programme Grandir en milieu rural (GMR) constitue aujourd'hui l'un des principaux leviers de l'action territoriale de la MSA dans le champ de l'enfance, de la jeunesse et de la famille. Conçu pour répondre aux besoins spécifiques des 0-25 ans vivant sur des territoires ruraux identifiés par les caisses

locales et nécessitant une attention renforcée, il vise à affirmer le rôle du régime agricole comme acteur du développement social territorial.

Dans un contexte marqué par la transformation des politiques publiques territoriales et par la disparition de certains dispositifs contractuels historiques, GMR a permis à la MSA de consolider son positionnement auprès des collectivités et des partenaires locaux en soutenant des projets et des services destinés aux enfants, aux jeunes et aux familles des territoires ruraux. Les projets soutenus s'inscrivent majoritairement à l'échelle intercommunale et concernent des territoires prioritaires caractérisés par une faible densité démographique, un déficit d'équipements ou une forte présence de populations agricoles.

Sur la période 2026-2030, l'enjeu stratégique consiste à faire évoluer le programme Grandir en milieu rural (GMR) pour accroître sa capacité à structurer les politiques publiques destinées aux 0-25 ans dans les territoires ruraux. Dans cette perspective, GMR a vocation à constituer l'un des piliers de la contractualisation territoriale « Bien vivre en milieu rural » (BViMR), en soutenant la construction de projets sociaux de territoire associant collectivités locales, associations et partenaires institutionnels. Cette évolution implique d'accompagner le réseau afin de favoriser le recours à des modalités de contractualisation plus structurantes, telles que des conventions-cadres ou des coopérations pluriannuelles avec les collectivités. L'objectif est d'inscrire les actions dans une stratégie territoriale cohérente, lisible et pérenne. L'objectif est ainsi de renforcer l'impact des financements de la MSA en orientant prioritairement les soutiens vers des projets d'ingénierie territoriale, de coordination et de développement social local capables d'accompagner la création, la consolidation et la pérennisation de services enfance-jeunesse dans les territoires ruraux.

Parallèlement, la capacité d'innovation du dispositif devra être préservée par la possibilité de maintenir le programme « Grandir en milieu rural » sous la forme d'appels à projets ciblés, permettant de soutenir l'émergence d'initiatives expérimentales sur des territoires prioritaires ou sur des thématiques émergentes telles que les mobilités rurales, l'inclusion numérique ou l'engagement des jeunes.

Ces démarches d'expérimentation ont vocation à faire de la MSA un véritable laboratoire d'innovation sociale en milieu rural, capable de tester des solutions nouvelles et de favoriser leur essaimage à l'échelle nationale.

Chantier opérationnel n° 16 : structurer la montée en charge, le pilotage, l'animation des référents et les modalités de participation pour un impact renforcé du programme Grandir en milieu rural dans les territoires ruraux

Pilote : Myriam Bouzeriba

Ce chantier vise à renforcer le pilotage national du programme GMR en s'appuyant sur des indicateurs plus diversifiés et plus fiables, ainsi que sur un *reporting* budgétaire consolidé, afin de sécuriser et de conforter les budgets des caisses dans une perspective pluriannuelle. Il vise également à développer des formats de communication permettant de renforcer la visibilité du programme aux niveaux local et national. En parallèle, ce chantier a pour objectif de consolider l'animation du réseau par un accompagnement technique renforcé sur les thématiques du programme, notamment dans le cadre du déploiement du SPPE, afin de soutenir la montée en compétences des caisses sur les plans technique et opérationnel. Cette animation reposera notamment sur une veille réglementaire, le partage d'actualités, l'organisation de temps d'échanges techniques et l'élaboration d'outils opérationnels.

Le nouveau cahier des charges, prévu en 2027, permettra également d'intégrer la démarche Charte famille au dispositif Grandir en milieu rural, afin d'alléger la charge administrative et budgétaire pesant sur les caisses locales. Cette évolution vise également à encourager le déploiement de démarches participatives dans la conception et la mise en œuvre des projets territoriaux.

Acteurs **:** CCMSA, référents GMR, référent ambassadeur…

Indicateur **:**

- tableau de bord quantitatif et qualitatif

Calendrier **:** refonte du pilotage du cahier des charges GMR en 2027, consolidation et généralisation à partir de 2028 avec l'intégration des nouvelles lignes nationales

B) Faire de la MSA un acteur du déploiement du service public de la petite enfance et du soutien à la parentalité

L'accès aux services petite enfance constitue aujourd'hui un facteur déterminant d'attractivité des territoires ruraux. L'absence de solutions de garde adaptées peut fragiliser l'installation des familles, freiner l'activité professionnelle des parents et accentuer les inégalités territoriales entre zones rurales et urbaines. Dans ce contexte, le développement d'une offre de services accessible et pérenne constitue un enjeu central d'égalité républicaine, en lien avec la loi pour le plein-emploi promulguée le 18 décembre 2023 et le déploiement du service public de la petite enfance (SPPE), auquel la MSA entend pleinement être associée.

Pour la période 2026-2030, l'enjeu consiste à identifier le transfert de la liquidation concertée de la PSU (pour l'AJE) et de la PSO (pour les ALSH) aux CAF prévu en 2028, comme une opportunité pour réorienter l'intervention de la MSA sur les territoires ruraux par le redéploiement de moyens dédiés et de leviers spécifiques, afin de favoriser l'émergence d'une offre de services accessible à tous, cohérente et durable. À travers la nouvelle ligne nationale SPPE en milieu rural, la MSA entend accompagner la création et la consolidation de structures d'accueil adaptées aux réalités démographiques et géographiques des territoires ruraux.

Le soutien à la parentalité, identifié comme une priorité des politiques sociales nationales, constitue un axe important du plan institutionnel d'action sanitaire et sociale. Dans les territoires ruraux, où l'éloignement géographique et la faiblesse de l'offre de services peuvent accentuer l'isolement des familles, la MSA entend renforcer l'accessibilité de ses adhérents aux dispositifs d'accompagnement à la parentalité et aux lieux ressources susceptibles d'apporter un soutien concret aux parents (médiation familiale, espaces de rencontre, LAEP, maisons des familles, espaces parents, maisons des 1000 jours, services d'écoute à distance et services de répit parental). Dans un contexte où les ruptures familiales constituent aujourd'hui un facteur majeur de fragilisation sociale et économique des familles, la MSA entend consolider son engagement en faveur de la médiation familiale, levier essentiel de prévention des séparations et de sécurisation des parcours familiaux.

Chantier opérationnel n° 17 : Créer une nouvelle offre nationale dédiée au Service Public de la Petite Enfance (SPPE) en milieu rural

Pilote : Pierrick Morin

Ce chantier vise à renforcer durablement l'offre d'accueil du jeune enfant en milieu rural, en soutenant principalement le développement de nouvelles réponses. Il repose sur la mise en place d'une offre nationale SPPE portée par la MSA, en agissant sur deux leviers complémentaires. D'une part, il s'agit de soutenir les EAJE en accompagnant la création de nouvelles places d'accueil collectif. D'autre part, il convient de consolider les RPE, dispositifs-pivot du SPPE, qui jouent un rôle central d'information, d'orientation des familles, d'appui aux professionnels et de structuration de l'offre locale.

Acteurs : MSA, collectivités territoriales, partenaires associatifs (EAJE, et RPE), CAF.

Indicateurs :

Nombre de places en EAJE et de RPE en milieu rural (indicateur à construire avec la CNAF)

Calendrier **:**

- **2026-2027 :** travaux communs avec la CNAF pour préciser les modalités opérationnelles d'intervention complémentaire
- **2028 – 2030 :** lancement et développement de la nouvelle offre

Chantier opérationnel n° 18 : Simplifier et élargir les financements dédiés au soutien à la parentalité

Pilote : Anaïs Rauna

Ce chantier vise à refondre les modalités de financement existantes par la création d'une ligne nationale dédiée au soutien à la parentalité en milieu rural, ciblant prioritairement les structures implantées dans les territoires ruraux ou développant des actions d'itinérance à destination de ces publics. Il a pour objectif de réaffirmer la place de la MSA dans les territoires ruraux, de renforcer la cohérence des financements avec ceux des partenaires institutionnels, de pérenniser les services aujourd'hui soutenus dans le cadre de GMR et d'encourager les démarches d'aller-vers.

Acteurs : CCMSA, CMSA

Indicateurs :

Nombre de services parentalité financés par la MSA

Calendrier **:** 2026 : Cadrage des modalités de financements selon les scénarii budgétaires, 2027 : Déploiement opérationnel

C) Favoriser l'accès à l'engagement et à l'autonomie des jeunes

Les jeunes ruraux sont confrontés à des défis spécifiques : inégalités d'accès à certaines opportunités éducatives, professionnelles ou culturelles, difficultés de mobilité ou encore départ contraint vers les pôles urbains. Ces réalités peuvent fragiliser les parcours d'émancipation et accentuer les inégalités territoriales entre plusieurs jeunesses, qui ne communiquent pas.

Consciente de l'absence d'une politique publique centralisée spécifiquement dédiée aux jeunes des territoires ruraux, l'action sanitaire et sociale de la MSA vise à renforcer l'accompagnement de leurs parcours de vie en favorisant leur engagement, leur participation à la vie locale, leur accès progressif à l'autonomie ainsi que leur ouverture à des environnements sociaux et culturels diversifiés. L'objectif stratégique pour la période 2026-2030 est de contribuer à offrir aux jeunes des territoires ruraux les mêmes opportunités d'engagement et d'épanouissement que dans les espaces urbains. Une attention particulière sur cet exercice 2026-2030 pour l'accès des jeunes à une information de qualité, lutte contre la désinformation, et capacité à pouvoir penser par soi-même et à pouvoir rechercher la bonne information, condition essentielle de leur émancipation.

La refonte de la mission nationale jeunesse constitue à cet égard un levier structurant. La MSA souhaite aller plus loin en attribuant une aide aux structures de jeunesse identifiées comme structurantes sur les territoires ruraux et contribuant à offrir des espaces d'écoute aux jeunes, tels que les Points d'accueil écoute jeunes, les maisons des adolescents, les espaces jeunes sous différents formats, afin de rééquilibrer l'offre de services entre zones urbaines et rurales.

La MSA poursuivra son engagement en faveur du soutien aux initiatives et aux projets portés par les jeunes dans les territoires ruraux, notamment à travers des dispositifs structurants tels que l'appel à projets jeunes, mis en place dès 1999, ainsi que les programmes développés en partenariat avec l'enseignement agricole, et en particulier les Maisons familiales rurales (MFR). En soutenant des initiatives collectives portées par les jeunes et en favorisant leur participation aux dynamiques locales, ces dispositifs contribuent à renforcer leur capacité d'agir, leur engagement citoyen et leur compréhension des enjeux propres aux territoires ruraux. Cette politique vise à permettre aux jeunes de construire leur parcours avec liberté et confiance, en développant à la fois l'attachement à leur territoire et les ressources nécessaires pour s'y projeter ou s'en ouvrir à d'autres horizons. À ce titre, ils participent à former une génération de jeunes capables de porter et de valoriser les réalités et les atouts du monde rural dans l'ensemble des espaces sociaux.

Parmi ces projets, une attention particulière sera portée, sur la période 2026-2030, à l'accès des jeunes ruraux à une information fiable et de qualité, dans des territoires où les risques d'isolement peuvent accentuer les inégalités d'accès aux ressources informationnelles. Dans un contexte marqué par la circulation rapide des contenus et par les phénomènes de désinformation, notamment dans le champ de la santé, l'enjeu est de renforcer la capacité des jeunes à exercer leur esprit critique, à identifier des sources d'information fiables et à développer leur autonomie dans la recherche et l'appropriation de l'information. L'éducation à l'information constitue ainsi un levier essentiel d'émancipation et de participation éclairée à la vie sociale.

Chantier opérationnel n °19 : créer une nouvelle offre nationale dédiée à la jeunesse en milieu rural

Pilote : Pierrick Morin

Ce chantier vise à structurer une offre nationale dédiée au soutien de l'offre jeunesse en milieu rural, afin de mieux répondre aux besoins des enfants, des adolescents et des familles dans les territoires les plus fragiles. Elle vise à accompagner les structures de jeunesse, sur la base d'un diagnostic territorial

partagé avec les partenaires, pour répondre aux manques d'offre identifiés localement. L'objectif est de soutenir durablement des réponses adaptées aux réalités rurales, en articulation avec les aides au démarrage existantes (GMR), et de renforcer la place de la MSA dans les dynamiques territoriales en faveur de la jeunesse.

Acteurs : MSA, collectivités territoriales, partenaires associatifs (ALSH, MDA, PAEJ, locaux Jeunes, etc.), CAF.

Indicateurs :

nombre de structures de jeunesse qui exercent en zones rurales

Calendrier :

- **2026-2027 :** Rédaction et lancement du cahier des charges sur le fonctionnement des aides aux structures de jeunesse, travaux communs avec la CNAF, lancement d'expérimentations avec les caisses volontaires
- **2028 – 2030 :** Généralisation de la nouvelle offre nationale

2.2. Préserver l'autonomie des personnes et favoriser le bien vieillir en milieu rural en contribuant au service public départemental de l'autonomie

Le vieillissement constitue l'une des transformations majeures des territoires ruraux. En France, 21 % de la population a aujourd'hui 65 ans ou plus, une proportion appelée à atteindre près de 27 % d'ici 2050. Dans les territoires ruraux, cette dynamique est encore plus marquée : la part des personnes de 75 ans et plus y atteint 12,6 %, contre environ 9 % au niveau national. Dans ces espaces où l'offre de services est plus dispersée, garantir les conditions d'un vieillissement autonome constitue un enjeu central d'égalité républicaine et territoriale. Dans ce contexte la mise en place du SPDA constitue une évolution majeure pour garantir un accès plus lisible et plus coordonné aux services destinés aux personnes âgées, aux personnes en situation de handicap comme aux proches aidants. Régime historiquement ancré dans la ruralité, la MSA entend pleinement contribuer à cette dynamique en affirmant son rôle de régime de référence de la ruralité dans la structuration des politiques d'autonomie.

Elle entend relever ce défi en s'appuyant sur trois leviers complémentaires : le développement de l'outil bien vieillir en milieu rural, la création d'une offre nationale dédiée au socle commun d'aide à domicile et le soutien à des solutions d'habitat intermédiaire adaptées aux territoires.

A) Bien vieillir en milieu rural : un nouvel outil de développement social local au service de l'autonomie des personnes

Le vieillissement de la population constitue l'une des transformations majeures des territoires ruraux. Dans des espaces souvent marqués par de faibles densités, une dispersion de l'habitat et un accès parfois plus limité aux services, garantir aux personnes âgées les conditions d'une vie autonome, active et socialement intégrée représente un enjeu majeur d'égalité territoriale.

Dans ce contexte, le plan institutionnel d'action sanitaire et social de la MSA entend renforcer son engagement en faveur du bien vieillir en milieu rural, en articulant logique de prévention primaire de la perte d'autonomie et développement social territorial.

C'est dans cette perspective qu'est expérimenté, depuis 2025, le contrat Bien vieillir en milieu rural (BVMR) auprès de plusieurs caisses volontaires. Ce dispositif constitue un nouvel outil d'intervention territoriale visant à améliorer la lisibilité et l'accessibilité de l'offre existante en matière d'autonomie dans les territoires ruraux. Les enseignements tirés de cette phase d'expérimentation ont vocation à nourrir sa généralisation sur la période 2026-2030, dans le cadre plus large de la stratégie de contractualisation « Bien vivre en milieu rural », afin d'en faire un levier structurant des politiques territoriales du bien vieillir.

En mobilisant l'ensemble des partenaires locaux – collectivités territoriales, acteurs du médico-social, associations et organismes de protection sociale – BVMR vise à donner aux retraités, personnes en situation de handicap et à leurs proches aidants une vision claire et exhaustive des dispositifs existants, afin qu'ils puissent identifier plus facilement les dispositifs et habitats existants, les aides mobilisables et les interlocuteurs compétents lorsque les premiers besoins apparaissent. L'organisation d'événements, la production de supports d'information et la mise en place d'outils de communication partagés permettent de rendre visible l'offre d'accompagnement existante et de favoriser son appropriation par les habitants. Ce travail de cartographie et de valorisation des dispositifs permet également de repérer les besoins insuffisamment couverts et d'orienter la mise en œuvre d'actions nouvelles, co-construites et financées en concertation avec les partenaires du territoire afin de répondre au plus près aux besoins et attentes locales.

L'ambition de l'offre bien vieillir en milieu rural est de s'inscrire dans une logique d'aller-vers, visant à rapprocher l'information et les services des publics concernés, mais aussi de ramener-vers, en facilitant l'orientation des personnes vers les dispositifs de droit commun et les acteurs compétents du territoire. Cette approche proactive permet de mieux repérer les situations de fragilité et d'accompagner les personnes avant que les difficultés ne s'aggravent.

Cette stratégie « Bien vivre en milieu rural » s'inscrit en étroite articulation avec les politiques de prévention santé portées par la MSA et ses partenaires, notamment dans le cadre de l'inter-régime associant les différents organismes d'assurance retraite (CNAV, Agirc-Arrco, CNRACL, CPRPF…). Les actions collectives de prévention, telles que les ateliers Nutri'Activ ou PEPS Eurêka, contribuent à promouvoir des comportements favorables à la santé et à maintenir les capacités physiques, cognitives et sociales des retraités autonomes (GIR 5 et GIR 6). En proposant une offre globale d'information, de conseils et d'accompagnement, complétée par des ateliers collectifs sur différentes thématiques – alimentation, activité physique, bien-être ou lien social – la MSA participe à une stratégie de prévention primaire visant à retarder l'apparition des fragilités et de la perte d'autonomie. Dans cette perspective, le développement d'outils de repérage précoce des fragilités, notamment inspirés du programme ICOPE, constitue un levier essentiel pour agir en amont, orienter rapidement les personnes vers les dispositifs adaptés et renforcer la coordination entre acteurs sanitaires, sociaux et médico-sociaux afin de sécuriser les parcours de vie face aux défis du vieillissement en milieu rural.

À l'horizon 2030, l'ambition est de faire de Bien vieillir en milieu rural un levier structurant de la stratégie plus large du Bien vivre en milieu rural, en renforçant la capacité des territoires à repérer précocement les besoins des populations en matière de prévention de la perte d'autonomie, à coordonner les acteurs locaux et à développer des actions de prévention primaire permettant de retarder l'apparition des premières fragilités liées à l'âge.

Chantier opérationnel n° 20 : construire la nouvelle offre bien vieillir en milieu rural

Pilote : Elizabeth Joly avec l'appui d'Emmanuelle Pion

Ce chantier vise à construire une nouvelle offre Bien vieillir en milieu rural (BVMR), permettant aux caisses de déployer un programme territorialisé et global d'actions en faveur de l'autonomie, adapté aux besoins et aux caractéristiques de leurs territoires. Cette offre a vocation à intégrer et à rendre plus lisibles les dispositifs existants — contrats BVMR, chartes aînés, dispositifs d'aide aux aidants, actions collectives de prévention du bien vieillir, contrats qualité Marpa — tout en ouvrant la possibilité de nouveaux leviers d'intervention. Elle s'accompagnera de la mise en place d'un système de reporting associé, afin de renforcer le pilotage, le suivi et la valorisation des actions engagées. L'objectif est de permettre un déploiement par l'ensemble des caisses, a minima sur les territoires qu'elles identifient comme prioritaires, et de conforter, à horizon 2030, la place de la MSA comme acteur central du développement social local en faveur des personnes âgées, des personnes handicapées et des aidants en milieu rural.

Acteurs : CCMSA (dont ASS, prévention-santé et département offre de services), caisses de MSA ayant conçu ou expérimenté les contrats BVMR, ensemble des caisses du réseau pour le déploiement, partenaires territoriaux intervenant dans le champ de l'autonomie, du vieillissement, du handicap et du soutien aux aidants.

Indicateurs :

nombre de contrats bien vivre en milieu rural signés

Calendrier : mise au point de l'offre nationale et de son cadre de déploiement par la finalisation du cahier des charges fin-2026 pour un lancement effectif du déploiement en 2027 sur les territoires identifiés par les caisses ; 2028 : mise en place d'un outil de *reporting* et généralisation progressive de l'offre.

B) Créer une offre nationale d'aide et d'accompagnement à domicile en direction des personnes âgées et des personnes en situation de handicap

Dans les territoires ruraux, le vieillissement de la population est plus marqué qu'ailleurs et les situations de handicap s'inscrivent souvent dans des contextes d'éloignement géographique, de dispersion de l'habitat et de moindre densité de services. Ces caractéristiques accentuent les difficultés d'accès à l'information, aux droits et aux dispositifs d'accompagnement, alors même que les besoins d'aide à domicile et de soutien aux aidants y sont particulièrement élevés.

Dans cette perspective, la création d'une offre nationale dédiée à l'accompagnement à domicile vise à réduire les inégalités territoriales et à garantir aux retraités du régime agricole un niveau de service équivalent à celui proposé dans le régime général. L'enjeu est de permettre l'accès effectif, sur l'ensemble du territoire, à un panier complet d'aides à domicile, dans toute sa diversité, en assurant la délivrance effective des six prestations composant cette offre d'accompagnement (aide-ménagère, portage de repas à domicile, téléassistance, petites aides techniques, accompagnement des aidants et lien social). Cette harmonisation constitue un levier essentiel pour sécuriser les parcours de vie et garantir une équité de traitement entre les retraités, indépendamment de leur régime d'affiliation ou de leur lieu de résidence.

Cette dynamique vise également à consolider l'aide à domicile comme pilier du maintien à domicile dans les territoires ruraux, notamment en simplifiant l'accès aux aides grâce au déploiement du Dossier d'Aides à l'Autonomie (DAA), qui permet d'unifier et simplifier les démarches et de faciliter l'ouverture des droits dans une logique de coordination inter-institutionnelle.

Dans un contexte où les parcours des personnes âgées et des personnes en situation de handicap restent souvent marqués par la complexité des démarches administratives et par un accès plus limité aux outils numériques, l'enjeu est de faciliter l'accès aux droits et aux services. L'enjeu est de faciliter l'accès aux droits et aux services. La MSA entend ainsi contribuer, aux côtés de la CNSA, des départements et des autres régimes de sécurité sociale, au développement d'outils communs, notamment un formulaire partagé, un socle d'évaluation commun et une plateforme de transfert des dossiers entre organismes, afin de limiter les démarches redondantes pour les usagers, selon le principe du « dites-le-nous une fois ».

Chantier opérationnel n° 21 : créer l'offre nationale Accompagnement à domicile

Pilote : Christelle Dessaints

Ce chantier vise à offrir aux 35 caisses de MSA les moyens de déployer l'ensemble des composantes du socle commun d'accompagnement à domicile des personnes âgées (AADPA), afin d'harmoniser la politique d'accompagnement à domicile du régime agricole. Il a pour objectif de garantir une plus grande équité de traitement entre les retraités agricoles sur l'ensemble du territoire, ainsi qu'un meilleur alignement avec les pratiques du régime général grâce à une ligne budgétaire dédiée qui doit permettre l'accès pour chacun des ressortissants agricoles à l'ensemble du panier de services. À cette fin, une enquête sera conduite auprès du réseau afin d'identifier les modalités actuelles de mise en œuvre de l'AADPA et de l'ADH, de mesurer les écarts à combler pour atteindre les standards de la mission nationale, et d'adapter les critères de répartition de l'enveloppe entre les caisses. La mise en œuvre progressive de ce chantier doit permettre de sécuriser un cadre commun d'intervention, fondé sur un panier de services harmonisé, un accès élargi aux aides et des modalités d'évaluation partagées.

Acteurs **:** CCMSA, CMSA

Indicateurs :

- Nombre de caisses déployant les six éléments du panier de services en matière d'aide et d'accompagnement à domicile
- Nombre de retraités agricoles âgés de 60 ans ou plus, relevant d'un GIR 5 ou 6, bénéficiaires des aides
- Nombre de caisses alignées sur les 8 tranches du barème CNAV ;

Calendrier :

- 2026 : réalisation et analyse de l'enquête auprès du réseau sur l'AADPA et l'ADH ; définition ou ajustement des critères de répartition de l'enveloppe entre les caisses ;
- 2027-2030 : mise en œuvre progressive des éléments d'harmonisation dans le cadre de la COG
- A horizon fin de COG : déploiement complet du socle commun par l'ensemble des 35 caisses

Chantier opérationnel n° 22 : outiller le réseau des caisses MSA dans la mise en œuvre du Service public départemental de l'autonomie

Pilote : Emmanuelle Pion

Ce chantier vise à positionner la MSA comme un acteur clé du Service public départemental de l'autonomie (SPDA), en renforçant sa reconnaissance et sa légitimité aux niveaux territorial et national.

Il s'agit d'affirmer sa place dans la gouvernance du dispositif, afin de porter les enjeux propres aux territoires ruraux et de valoriser l'expertise ainsi que l'offre de services de la MSA dans le champ de l'autonomie.
Cette dynamique repose sur une mobilisation renforcée du réseau, une meilleure remontée des expériences de terrain et une valorisation des initiatives conduites localement en lien avec les partenaires institutionnels.

Acteurs **:** CCMSA, CMSA, CNSA, conseils départementaux, ARS, acteurs de la prévention de la perte d'autonomie

Indicateurs :

- Nombre de départements dans lesquels la MSA participe activement aux instances du SPDA, notamment aux comités territoriaux de l'autonomie (CTA) et aux groupes de travail ;
- Nombre d'actions de valorisation ou de remontées d'initiatives locales auprès de la CNSA
- Nombre de temps d'animation du réseau organisés (webinaires, sessions d'échanges, partage de pratiques)

Calendrier :

- À partir de 2026 : animation du réseau des référents MSA à travers des webinaires, sessions d'échanges et dispositifs de partage d'expérience ;
- 2026-2030 : consolidation progressive du positionnement de la MSA dans les instances et travaux du SPDA.

C) S'inscrire dans des politiques prioritaires de soutien à l'autonomie : habitat intermédiaire et le soutien aux aidants

L'accès à un logement adapté constitue une condition essentielle de l'autonomie et de la qualité de vie en milieu rural. Dans des territoires caractérisés par la dispersion de l'habitat et l'éloignement des services, les transitions de vie liées à l'avancée en âge posent avec une acuité particulière la question du logement. Lorsque le maintien dans le domicile historique n'est plus possible ou plus souhaité par la personne (logement inadapté, trop isolé, besoin de plus de contacts sociaux), l'entrée en établissement médicalisé est souvent la seule alternative sur le territoire, quand bien même elle n'est pas adaptée au niveau d'autonomie et aux souhaits de la personne. De nombreuses personnes âgées expriment aujourd'hui une aspiration croissante à des habitats intermédiaires, solutions alternatives permettant de préserver leur autonomie, leurs relations sociales et leur ancrage territorial.

Dans ce contexte, l'habitat intermédiaire apparaît comme l'une des réponses les plus prometteuses pour accompagner le vieillissement de la population en milieu rural. Situées entre le domicile individuel et l'établissement médicalisé, ces formes d'habitat à taille humaine offrent un cadre de vie sécurisé, convivial et ouvert sur le territoire, permettant de concilier autonomie, sociabilité et accès à des services de proximité. Elles répondent ainsi à une attente forte des personnes âgées : pouvoir continuer à vivre « chez soi », sans isolement ni médicalisation précoce.

Les Maisons d'accueil et de résidence pour l'autonomie (MARPA) illustrent pleinement cette approche. Implantées au cœur des territoires ruraux et conçues pour favoriser la vie collective tout en respectant l'indépendance des résidents, elles constituent un modèle reconnu d'habitat adapté aux réalités rurales. En accompagnant leur pérennisation économique, en favorisant des gouvernances ouvertes et en renforçant leur inscription dans les dynamiques territoriales, la MSA entend faire de ces lieux de

vie de véritables pôles de convivialité et de solidarité, capables de soutenir les liens de proximité et les dynamiques intergénérationnelles au cœur des territoires ruraux.

Pour la période 2026-2030, la stratégie institutionnelle vise à accompagner un changement d'échelle dans le développement de ces solutions. A travers le prolongement de son appel à projets « site habitat », l'enjeu est de soutenir l'émergence de projets d'habitat intermédiaire innovants, économiquement soutenables et pleinement intégrés dans les dynamiques territoriales. La réalisation de cette ambition suppose de renforcer les coopérations avec l'ensemble des acteurs du logement et de la protection sociale, notamment les collectivités territoriales, les bailleurs sociaux, Action Logement, les organismes professionnels agricoles tels qu'Agrica, ainsi que les organismes des autres régimes de sécurité sociale, en particulier les CARSAT. En mobilisant ces coopérations, la MSA entend contribuer à structurer une offre d'habitat intermédiaire diversifiée et accessible, capable de répondre durablement aux besoins du vieillissement démographique dans les territoires ruraux.

Enfin, la reconnaissance et l'accompagnement des aidants familiaux constituent un axe stratégique de la politique d'action sanitaire et sociale de la MSA, en complément de son action en faveur du maintien à domicile et ses actions en matière de prévention-santé comme Instant Aidants. Dans les territoires ruraux, où les solidarités familiales jouent un rôle central dans l'accompagnement des personnes fragilisées, la MSA entend accompagner un changement d'échelle du dispositif Bulle d'air, service de répit à domicile destiné aux aidants. L'objectif est d'en renforcer la couverture territoriale et la soutenabilité économique, tout en ouvrant progressivement ce dispositif vers les entreprises afin de mieux répondre aux besoins croissants des salariés aidants, dont la situation constitue un enjeu social majeur dans les années à venir.

Chantier opérationnel n° 23 : Elaborer la stratégie de la MSA en direction des aidants

Pilote : Emmanuelle Pion

Ce chantier vise à réaffirmer l'engagement de la MSA en faveur des aidants en milieu rural à travers une stratégie globale, visible et opérationnelle, en lien avec la stratégie interministérielle « Agir pour les aidants ». Il a pour objectif de mieux reconnaître le rôle des aidants, de simplifier leur accès à l'information et de déployer, sur l'ensemble des territoires, des réponses adaptées à leurs besoins, en particulier en matière de répit, de santé et d'accompagnement du quotidien. Cette stratégie intègre à la fois l'essaimage à plus grande échelle du dispositif Bulle d'Air, la refonte de l'offre de soutien aux aidants sur leur territoire de vie en articulation avec la nouvelle offre Bien vieillir en milieu rural (BVMR), ainsi que la poursuite du déploiement d'actions de proximité et de solutions innovantes. Elle doit permettre de rendre plus lisible, plus cohérente et plus accessible l'action de la MSA en direction des aidants.

Acteurs : réaffirmer l'engagement de la MSA en faveur des aidants en milieu rural à travers une stratégie globale, visible et opérationnelle, en lien avec la stratégie interministérielle « Agir pour les aidants ».

Indicateurs :

- Nombre d'action à destination des aidants (BA, Instant santé aidant, séjour répit,)
- Nombre d'aidants accompagnés dans le cadre des dispositifs MSA ;
- Nombre de territoire couverts par le dispositif Bulle d'Air
- Nombre de département couvert par au moins une action en direction des aidants

Calendrier :

- 2026 : structuration de la stratégie aidants MSA, définition des priorités en lien avec la CNSA et les partenariats du champ de l'aidance ; poursuite des travaux de modélisation de Bulle d'Air en vue de son essaimage ;
- 2026-2027 : refonte des contrats de soutien aux aidants dans le cadre de la nouvelle offre BVMR ;
- 2026-2030 : poursuite du déploiement des Instants aidants, expérimentation de solutions innovantes et montée en charge progressive du dispositif Bulle d'Air ;
- 2027-2030 : valorisation et consolidation de la politique aidants de la MSA à l'échelle nationale et territoriale.

Chantier opérationnel n° 24 : faire connaître et développer l'habitat partagé

Pilote : Elizabeth Joly – portage opérationnel par la FNMARPA

Ce chantier vise à mieux faire connaître et à développer les solutions d'habitat partagé en milieu rural, en particulier pour les personnes âgées, mais aussi pour les personnes en situation de handicap. Il s'agit de renforcer la visibilité de ces solutions auprès des habitants, des élus, des décideurs et des financeurs, afin de conforter les habitats existants, d'en favoriser le plein usage et de soutenir l'émergence de nouveaux projets sur les territoires. Cette dynamique reposera notamment sur la conduite de campagnes de communication sur les Marpa à destination du grand public et des élus municipaux et départementaux, sur la participation à la rédaction et à la mise à jour de supports et de pages internet nationaux présentant les solutions d'habitat intermédiaire, sur la mise en œuvre d'actions de valorisation des habitats soutenus par la MSA et sur la recherche de soutiens auprès des partenaires institutionnels, notamment les ministères en charge de la solidarité et du logement. Elle s'accompagnera également d'une réflexion régulière sur l'évolution des critères du label Marpa, afin d'adapter ces modèles aux attentes des publics, aux besoins sociaux et aux ressources des territoires. À horizon 2030, l'objectif est de faire des habitats partagés soutenus par la MSA des solutions mieux identifiées, reconnues et plus largement déployées en milieu rural.

Acteurs **:** CCMSA, offre de services, CMSA, CNSA, CNAV, Soliha, Action Logement, collectivité territoriales, acteurs nationaux et territoriaux du logement

Indicateurs :

- Nombre d'actions nationales ou territoriales de promotion des solutions d'habitat intermédiaire réalisées ; Évolution du nombre d'habitats partagés soutenus par la MSA en milieu rural.

Calendrier :

- À partir de 2026 : lancement d'actions de promotion des initiatives portées ou soutenues par la MSA, notamment à l'occasion de l'installation des nouvelles municipalités issues des élections de mars 2026 ;
- 2026-2030 : valorisation continue des solutions existantes, sensibilisation des partenaires et des financeurs, accompagnement de nouveaux projets et adaptation régulière des modèles d'habitat aux besoins des territoires ;
- À horizon 2030 : reconnaissance accrue des habitats intermédiaires « MSA » et augmentation significative du nombre de projets développés en milieu rural.

2.3. Renforcer les solidarités et la coopération territoriale au service du bien vivre en milieu rural

A) Simplifier la contractualisation globale autour d'une marque commune « Bien vivre en milieu rural »

Afin de renforcer la cohérence et la lisibilité de son action territoriale, la MSA entend structurer progressivement l'ensemble de ses interventions dans les territoires autour d'une contractualisation unique « Bien vivre en milieu rural » (BViMR).

Cette démarche vise à regrouper au sein d'une convention-cadre unique les différents dispositifs existants, notamment Grandir en milieu rural (GMR) et Bien vieillir en milieu rural (BVMR), qui constituent les deux piliers socles de cette nouvelle architecture territoriale. Elle s'inscrit dans une volonté de simplification et de structuration de l'intervention institutionnelle, afin de renforcer la visibilité et l'impact de l'action de la MSA dans les territoires ruraux.

Cette contractualisation unique poursuit un objectif stratégique : faire émerger des projets sociaux plus ambitieux en termes de réponses aux besoins des populations rurales à tous les âges de la vie. En dépassant une approche segmentée par publics ou par politiques sectorielles, elle permet d'intégrer au sein d'un cadre commun les enjeux transversaux qui structurent aujourd'hui les dynamiques territoriales rurales. À ce titre, les crédits mobilisés dans le cadre de la contractualisation BViMR pourront soutenir des actions pour tous les âges de la vie relevant de la lutte contre l'isolement, de l'inclusion numérique, de l'accès aux droits, de la mobilité ou encore de l'animation de la vie sociale, autant de leviers essentiels pour renforcer la cohésion sociale et l'attractivité des territoires ruraux.

La contractualisation BViMR vise également à renforcer la capacité d'initiative des territoires en laissant aux caisses locales une large souplesse dans la définition de leurs priorités d'intervention, en fonction des besoins identifiés localement et des dynamiques partenariales existantes. Cette souplesse constitue un facteur essentiel d'efficacité, dans des territoires caractérisés par une grande diversité de situations sociales, démographiques et institutionnelles. Elle permet d'adapter l'action de la MSA aux réalités locales tout en garantissant un cadre stratégique commun à l'échelle nationale. Dans cette perspective, la contractualisation BViMR pourra s'appuyer, sans caractère obligatoire, sur des démarches d'analyse des besoins sociaux associant les habitants et les acteurs locaux, dans le prolongement des démarches participatives engagées dans le cadre des chartes territoriales, désormais intégrées à GMR et à BVMR.

Cette contractualisation constitue également un levier pour faire vivre, dans les territoires prioritaires, l'ensemble des dimensions du guichet unique MSA en favorisant une approche intégrée des politiques publiques. Elle permettra notamment de mieux articuler les interventions de l'action sanitaire et sociale avec celles relevant du service santé et sécurité au travail, de la relation de service – notamment à travers les France Services portées par les MSA – ainsi que des politiques d'accès aux soins et de prévention santé. Elle facilitera ainsi la mobilisation des dynamiques territoriales portées par le plan national d'accès aux soins de la MSA, le réseau France Santé (ex-MSP et CPTS) et les coopérations entre acteurs de la médecine de ville et de l'hôpital, afin d'offrir aux populations rurales un accompagnement plus lisible, coordonné et accessible.

A terme, d'ici 2030, la contractualisation « Bien vivre en milieu rural » a vocation à devenir à la fois le cadre et le label de référence de l'action territoriale de la MSA. En fédérant les partenaires autour d'un projet de territoire partagé, pouvant s'inscrire dans une véritable démarche de développement social local, elle contribuera à renforcer la lisibilité, la cohérence et l'impact de l'intervention de la MSA dans les territoires ruraux. Véritable vitrine de l'engagement du régime agricole en faveur du bien vivre en milieu rural, cette contractualisation doit favoriser l'émergence de projets territoriaux structurants, renforcer la coordination des acteurs locaux et participer concrètement à la réduction des inégalités d'accès aux services publics entre territoires ruraux et urbains. Elle constitue donc un levier majeur pour renforcer l'attractivité des territoires ruraux, priorité au cœur de l'ambition portée par la stratégie MSA 2030.

Chantier opérationnel n° 25 : mettre en place une contractualisation globale « bien vivre en milieu rural »

Pilote : Myriam Bouzeriba - appui d'Emmanuelle Pion

Ce chantier vise à mettre en place une contractualisation globale « Bien vivre en milieu rural », en regroupant au sein d'un cadre unique, lisible et structurant les principaux dispositifs contractuels portés par la MSA dans les territoires ruraux. Sa mise en œuvre reposera sur l'élaboration d'un cahier des charges national précisant l'architecture de la convention-cadre, ses volets d'intervention, ses modalités de financement, ses attendus en matière de gouvernance, ainsi que les principes de suivi et d'évaluation. Une attention particulière sera portée à la définition d'une gouvernance renouvelée, associant de manière étroite les caisses, les partenaires institutionnels et les acteurs locaux, afin de garantir une déclinaison territoriale cohérente et adaptée aux besoins. Dans le scénario retenu, la contractualisation intégrera un volet Grandir en milieu rural (GMR), un volet Bien vieillir en milieu rural (BVMR) et un volet transversal mobilisable sur des politiques décloisonnées, en s'appuyant notamment sur les différentes dimensions du guichet unique MSA. L'enjeu est ainsi de doter le réseau d'un outil commun, souple mais structuré, permettant de rationaliser les financements, de renforcer la lisibilité de l'action de la MSA et de soutenir des stratégies territoriales plus intégrées, au service du développement social local.

Acteurs **:** CCMSA, CMSA, collectivités territoriales, partenaires associatifs et économiques territoriaux, autres organismes de sécurité sociale

Indicateurs :

- nombre de caisses engagées dans cette nouvelle contractualisation ; nombre de contrats BViMR intégrant plusieurs volets (GMR, BVMR, politiques transverses)

Calendrier :

- 2026 : définition du cadre national de la contractualisation « Bien vivre en milieu rural », arbitrage sur son architecture opérationnelle et préparation des outils de déploiement ;
- 2027 : lancement de la nouvelle convention-cadre dans le réseau ;
- 2028-2030 : montée en charge progressive de la contractualisation, consolidation des pratiques, harmonisation du suivi et de l'évaluation.

B) Faire vivre les liens sociaux et les solidarités dans les territoires ruraux en mobilisant les atouts de la MSA

La MSA entend faire du renforcement des liens sociaux et des solidarités de proximité une dimension centrale de son action dans les territoires ruraux. Cet engagement répond à une réalité bien documentée : la ruralité concentre des fragilités spécifiques liées à l'éloignement des services, aux difficultés de mobilité, à la moindre accessibilité des professionnels et au risque d'isolement social. Dans la déclinaison de sa stratégie MSA, la MSA affirme ainsi que ses différentes stratégies de prévention (en matière de santé publique, de mal-être agricole, de lutte contre l'isolement) ne peut plus être pensée comme une simple addition d'actes individuels, mais comme une politique territoriale visant à développer des liens sociaux et les réseaux de pairs pour faire des territoires ruraux des environnements favorables à la santé, à la qualité de vie et à la capacité d'agir des habitants.

En matière de prévention du mal-être agricole, l'enjeu est de développer dans les territoires ruraux une culture de l'attention à soi et aux autres, à mieux faire connaître les ressources disponibles et à renforcer les facteurs de protection, ce qui passe par un renforcement des liens sociaux au moyen d'actions collectives et par le développement d'actions de pair-prévention.

Faire vivre les solidarités rurales suppose également de lutter plus résolument contre l'isolement, en particulier celui des personnes âgées. Les données disponibles montrent l'ampleur du défi : en France, 4,6 millions de personnes de 60 ans et plus déclarent ressentir de la solitude, et 3,2 millions sont en risque d'isolement relationnel. Les pouvoirs publics ont d'ailleurs érigé la lutte contre l'isolement social en priorité de la stratégie nationale du bien vieillir, tandis que la CNSA et la MSA soulignent ensemble que les situations d'isolement sont particulièrement prégnantes dans les territoires ruraux.

Pour relever ce défi, la MSA dispose d'un atout décisif : son guichet unique, qui permet de repérer plus tôt, d'orienter plus vite et de construire des parcours plus lisibles vers des actions collectives de remobilisation, de vivre-ensemble ou portées par son offre de service. Les points d'entrée peuvent être multiples : un rendez-vous avec les professionnels de la prévention à travers le dispositif Instant Santé, avec la médecine du travail, avec les travailleurs sociaux ou avec les différents canaux de la relation de service.

Dans ce cadre, la contractualisation Bien vivre en milieu rural (BViMR) a vocation à constituer le levier privilégié de structuration des interventions en faveur du lien social, des solidarités locales et de l'animation de la vie sociale, avec l'appui des crédits PPI, cofinancés à parts égales entre l'échelon local et l'échelon national.

Pour autant, la MSA ne réduit pas son action territoriale à la seule contractualisation. Celle-ci doit être le cadre prioritaire de structuration des interventions, mais elle ne saurait devenir un carcan. Des possibilités de financements ponctuels, hors cadre contractuel, doivent rester pleinement mobilisables pour accompagner des structures qui contribuent concrètement aux solidarités de proximité et à l'animation de la vie sociale, comme les centres sociaux. Cette souplesse est essentielle pour ne pas ajouter de la complexité à la complexité, pour soutenir l'innovation locale, et pour permettre aux caisses de saisir des opportunités d'action au plus près des besoins.

La ligne politique est claire : donner davantage de cohérence et de visibilité à l'action de la MSA dans les territoires ruraux, sans renoncer à l'agilité qui fait sa valeur ajoutée. Autrement dit, territorialiser davantage les politiques publiques en faveur du développement des liens et des solidarités de proximité, tout en simplifiant leur mise en œuvre pour les partenaires comme pour les assurés.

Chantier opérationnel n° 26 : renforcer les actions de lutte contre l'isolement pour favoriser le bien vivre en milieu rural

Pilote : Emmanuelle Pion

Ce chantier vise à renforcer les actions de lutte contre l'isolement des personnes âgées dans les territoires ruraux, dans le cadre de la promotion du bien vivre en milieu rural. Il repose d'abord sur une amélioration du repérage des situations d'isolement, en s'appuyant sur les points de contact de la MSA, les partenaires de proximité et des démarches d'aller-vers mieux structurées. Il prévoit également de refondre le dispositif des chartes territoriales des solidarités avec les aînés, afin de le repositionner comme un levier opérationnel du BVMR, avec un cadre rénové, des axes d'intervention clarifiés et une attention renforcée portée à la participation des acteurs et des habitants. La mise en œuvre de ce chantier s'appuiera sur une stratégie partenariale partagée, sur des outils communs de déploiement et de suivi, ainsi que sur un dispositif de pilotage permettant de mieux tracer les actions engagées, les partenariats mobilisés et les personnes repérées ou accompagnées.

L'objectif est de donner aux caisses un cadre d'action plus lisible et plus structuré pour prévenir l'isolement, promouvoir le vieillissement actif et renforcer les solidarités de proximité en milieu rural comme le pouvoir d'agir de ses habitants.

Acteurs : CCMSA, CMSA, CNSA, Petits frères des pauvres, MONALISA, Fédération des centres sociaux, partenaires territoriaux locaux

Indicateurs :

- Nombre de partenariats actifs engagés dans la lutte contre l'isolement
- Nombre d'actions d'aller-vers ou d'actions collectives mises en œuvre

Calendrier :

- 2026 : refonte du dispositif des chartes territoriales des solidarités avec les aînés et intégration à l'offre Bien vieillir en milieu rural ;
- 2026 /2027 : élaboration d'une stratégie partenariale partagée autour de la lutte contre l'isolement ;
- 2027-2028 : mise en place d'un dispositif de suivi, consolidation et montée en charge

Chantier opérationnel n° 27 : consolider le soutien à l'animation de la vie sociale

Pilote : Myriam Bouzeriba

Ce chantier a pour objectif de réviser l'appel à partenariats Animation de la vie sociale qui propose un soutien financier aux centres sociaux et espaces de vie sociale. Il recherchera également à conforter le soutien financier aux fédérations locales de l'AVS (régionales ou départementales). Pour rappel, un financement expérimental a été proposé sur la période 2023-2025.
Cette révision du cahier des charges doit se faire sur la base d'un bilan de la COG 2020-2025 et dans une perspective de cohérence avec la nouvelle circulaire AVS de la CNAF qui réaffirme la place de ces structures dans les dynamiques de coopérations territoriales et notamment dans leur contribution au pilotage et déploiement des Conventions territoriales globales (CTG).
Cette réflexion s'attachera également à s'inscrire dans celle de la contractualisation territoriale globale BViMR.

Indicateurs : nombre de structures de proximité AVS financés sur cet appel à partenariats.

Calendrier :

- Juin-juillet 2026 : bilan de l'Appel à Partenariats 2021-2025
- Septembre-octobre 2026 : éléments de cadrage + 2 sessions d'échanges réseau (1/ Bilan 2/ Perspectives)
- Novembre 2026 : lancement de l'Appel à Partenariats 2027-2030

ANNEXE 1 : SYSTEME D'INFORMATION

Trajectoire du système d'information

Jusqu'à présent, le niveau d'investissement consacré au système d'information de l'ASS est demeuré insuffisant au regard des besoins métiers et des enjeux de transformation. Cette situation a freiné les évolutions attendues, générant un retard technologique et une obsolescence progressive des outils.
Conduit en parallèle de la COG 2026-2030, le nouveau SDSI assure l'alignement des orientations stratégiques et la cohérence de leur mise en œuvre. Cet alignement s'accompagne désormais d'un budget dédié, marquant une inflexion de la trajectoire d'investissement et donnant au système d'information les moyens d'accompagner durablement les priorités de transformation, de modernisation et de performance de l'ASS.
L'objectif de ce nouveau SDSI est ainsi double : résorber progressivement la dette technique accumulée et poser les bases d'un système d'information plus robuste et évolutif, en cohérence avec les ambitions du PIASS.
La trajectoire cible proposée dans cette annexe constitue un cadre de référence, susceptible d'évoluer en fonction des arbitrages, de la planification du SDSI et des contraintes de faisabilité techniques, organisationnelles et budgétaires.

Partie 1 – Orientations stratégiques pour le SI ASS 2026-2030
Le SI ASS s'appuiera sur un socle de principes directeurs, garants de sa cohérence et de son efficacité dans la durée. Ces principes visent à guider les choix techniques et organisationnels à chaque étape, en plaçant les besoins des professionnels et la qualité du service rendu au cœur des décisions. Ils se déclinent comme suit :

- Simplifier les processus et les usages pour les professionnels.
- Limiter autant que possible les doubles saisies.
- Déployer l'interopérabilité et l'évolution des outils existants.
- Renforcer les capacités de pilotage par la donnée.
- Associer les caisses et les utilisateurs à la conception et aux évolutions des outils.
- Garantir la sécurité et la protection des données des usagers, notamment au regard des exigences RGPD et de la sensibilité des données sociales.
- Assurer l'accessibilité des outils, y compris pour les publics en situation de fragilité numérique.
- Prioriser les évolutions selon leur impact métier et leur faisabilité technique.
- Capitaliser sur les retours d'expérience et les bonnes pratiques issus du réseau pour enrichir les évolutions futures.

- Anticiper les impacts organisationnels et l'accompagnement au changement liés aux évolutions des outils.
- Veiller à la soutenabilité technique et financière des solutions dans la durée (maintenance, obsolescence, coûts de fonctionnement).
- Favoriser l'innovation en explorant les apports potentiels des nouvelles technologies (IA, automatisation) lorsqu'ils servent l'efficacité du service rendu.

Partie 2 – Systèmes d'information existants

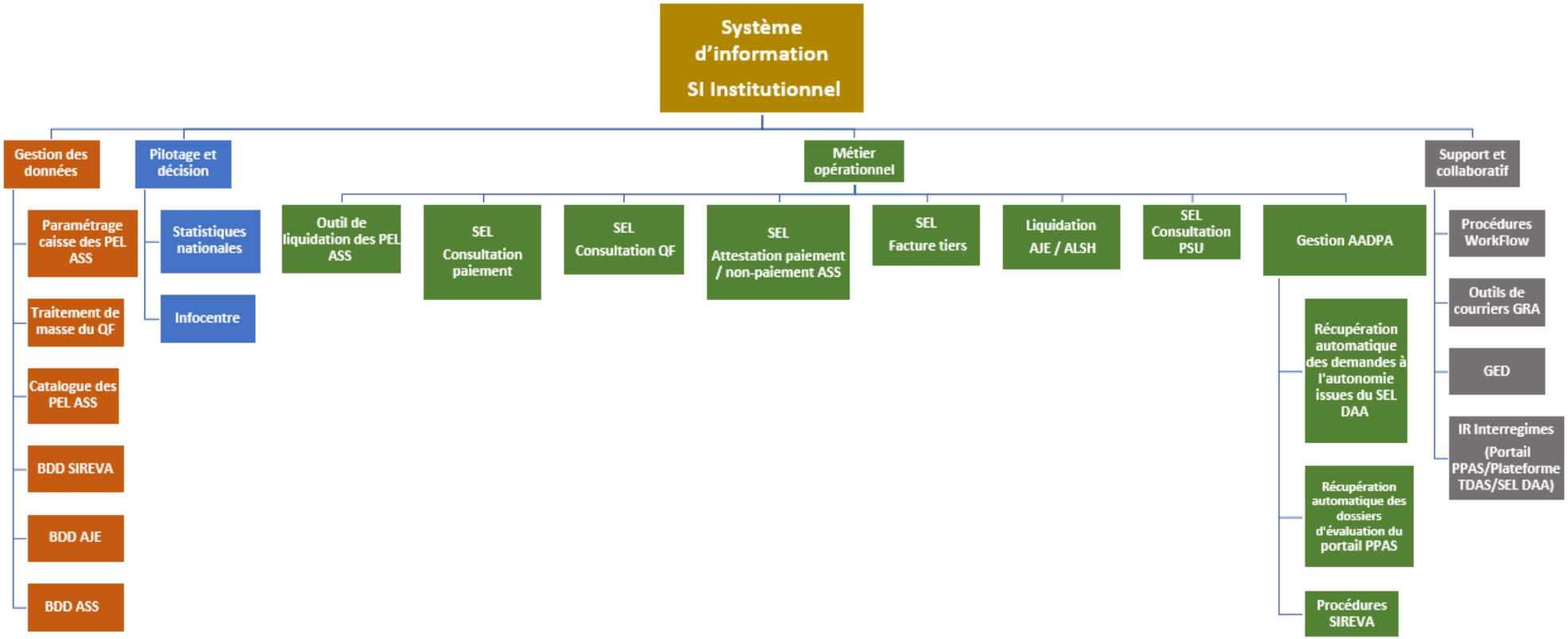
L'ASS s'appuie sur un ensemble de systèmes d'information afin de couvrir les besoins métiers, administratifs et supports indispensables à la réalisation de ses missions sociales et sanitaires. Cet écosystème comprend, d'une part, le système d'information institutionnel et, d'autre part, des applications informatiques locales (AIL).

Outils informatiques de l'Action Sociale

Les applications ASS SI permettent de liquider et de notifier des prestations extralégales des bénéficiaires, d'effectuer le paramétrage des barèmes, des prestations, de mettre en place un suivi pour la décision de l'aide...

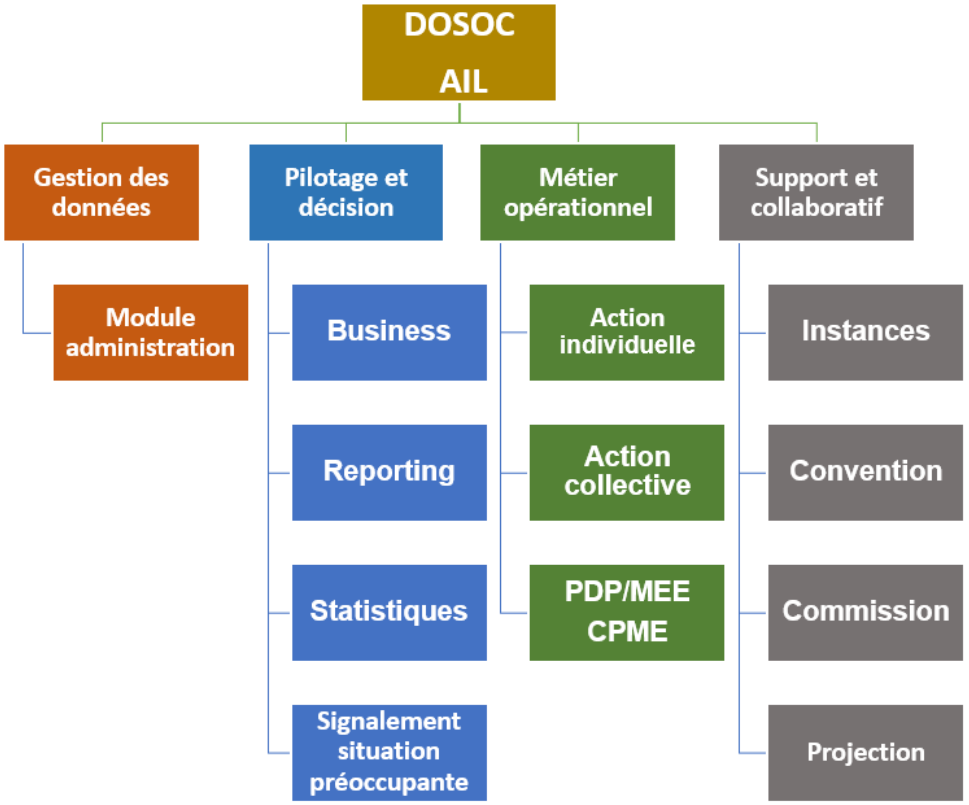
Au-delà des projets portés en interne, la MSA participe activement à des projets transverses conduits dans le cadre de l'interrégime qui s'inscrivent également dans les orientations du SDSI.

Système d'information institutionnel

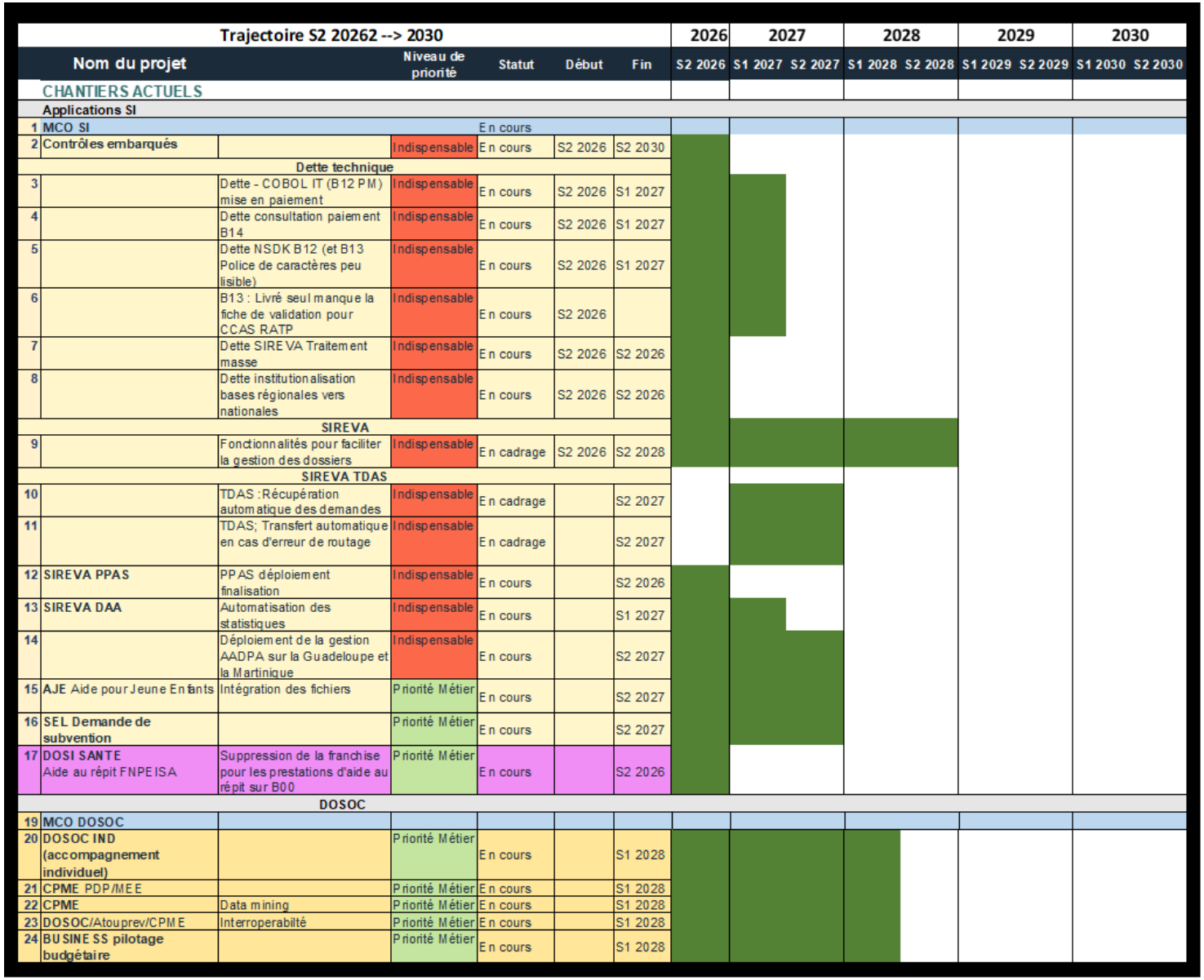


Applications institutionnelles locales : AILs





Désigné comme l'outil de référence pour la gestion des TS, le produit DOSOC a fait l'objet d'évolutions continues. Celles-ci ont permis la mise en place d'un socle fonctionnel commun, favorisant l'harmonisation des pratiques et la mutualisation des processus. Il bénéficie aujourd'hui d'une version modernisée qui améliore ses performances tout en intégrant davantage l'expérience utilisateur et une meilleure capacité d'adaptation aux évolutions des besoins métier.



	Trajectoire S2 20262 --> 2030						2026	2027		2028		2029		2030	
	Nom du projet		Niveau de priorité	Statut	Début	Fin	S2 2026	S1 2027	S2 2027	S1 2028	S2 2028	S1 2029	S2 2029	S1 2030	S2 2030
	CHANTIERS ACTUELS														
	Applications SI														
1	MCO SI			En cours											
2	Contrôles embarqués		Indispensable	En cours	S2 2026	S2 2030									
	Dette technique														
3		Dette - COBOL IT (B12 PM) mise en paiement	Indispensable	En cours	S2 2026	S1 2027									
4		Dette consultation paiement B14	Indispensable	En cours	S2 2026	S1 2027									
5		Dette NSDK B12 (et B13 Police de caractères peu lisible)	Indispensable	En cours	S2 2026	S1 2027									
6		B13 : Livré seul manque la fiche de validation pour CCAS RATP	Indispensable	En cours	S2 2026										
7		Dette SIREVA Traitement masse	Indispensable	En cours	S2 2026	S2 2026									
8		Dette institutionalisation bases régionales vers nationales	Indispensable	En cours	S2 2026	S2 2026									
	SIREVA														
9		Fonctionnalités pour faciliter la gestion des dossiers	Indispensable	En cadrage	S2 2026	S2 2028									
	SIREVA TDAS														
10		TDAS : Récupération automatique des demandes	Indispensable	En cadrage		S2 2027									
11		TDAS; Transfert automatique en cas d'erreur de routage	Indispensable	En cadrage		S2 2027									
12	SIREVA PPAS	PPAS déploiement finalisation	Indispensable	En cours		S2 2026									
13	SIREVA DAA	Automatisation des statistiques	Indispensable	En cours		S1 2027									
14		Déploiement de la gestion AADPA sur la Guadeloupe et la Martinique	Indispensable	En cours		S2 2027									
15	AJE Aide pour Jeune Enfants	Intégration des fichiers	Priorité Métier	En cours		S2 2027									
16	SEL Demande de subvention		Priorité Métier	En cours		S2 2027									
17	DOSI SANTE Aide au répit FNPEISA	Suppression de la franchise pour les prestations d'aide au répit sur B00	Priorité Métier	En cours		S2 2026									
	DOSOC														
19	MCO DOSOC														
20	DOSOC IND (accompagnement individuel)		Priorité Métier	En cours		S1 2028									
21	CPME PDP/MEE		Priorité Métier	En cours		S1 2028									
22	CPME	Data mining	Priorité Métier	En cours		S1 2028									
23	DOSOC/Atouprev/CPME	Interroperabilté	Priorité Métier	En cours		S1 2028									
24	BUSINESS pilotage budgétaire		Priorité Métier	En cours		S1 2028									

Projets actuels ASS

Ce tableau centralise l'ensemble des projets actuellement en cours, accompagné d'une prévision de leur calendrier de réalisation sur les cinq années à venir.

Chantiers Actuels *projection sur SDSI 2026-2030*

Partie 3– Projets SI cibles pour 2026-2030

Suivi de cadrage par les tutelles : enjeux et impacts sur le budget prévisionnel

Dans le cadre de l'affectation du budget SDSI une attention particulière sera accordée à 6 chaînes de valeur jugées prioritaires par les tutelles sur 2026-2028 dont la gestion de l'obsolescence et le décommissionnement NSDK pour ce qui concerne l'ASS. Ce projet, à la fois technique et stratégique pour le métier, vise à migrer des applications développées dans un langage obsolète vers une technologie plus moderne, sécurisée et adaptée aux évolutions futures.

Une synthèse des travaux informatiques est présentée dans le tableau ci-dessous « Trajectoire 2026-2030 ». À titre illustratif, certains projets à venir sont également présentés ci-après :

- S'agissant de l'outil AJE/ALSH, la COG acte la fin du dispositif de liquidation concertée à partir de 2028 au profit d'une liquidation unique de la PSU et de la PS ALSH. Une réflexion sera conduite afin d'évaluer les possibilités d'adaptation ou d'évolution de son socle technique. L'objectif est de préserver les investissements réalisés, d'éviter une perte de valeur et de vérifier que l'outil peut être adapté pour répondre aux nouveaux besoins fonctionnels et aux orientations retenues dans le cadre de la famille (SSPPE, jeunesse, parentalité).

- Dans le cadre des nouvelles missions nationales autonomie (accompagnement à domicile et BVMR), un outil de suivi des projets territoriaux et de pilotage stratégique permettrait de disposer d'une vision consolidée en temps réel des actions et projets financés, de leur état d'avancement ainsi que de l'utilisation des budgets alloués. En cohérence avec les critères d'attribution et de répartition des financements définis au niveau institutionnel, cet outil faciliterait le suivi des engagements, l'évaluation des résultats obtenus et l'identification des éventuels écarts ou besoins d'ajustement. Il contribuerait ainsi à renforcer la transparence, la coordination entre les acteurs.

- Afin d'accompagner au mieux les CMSA dans l'axe de redéploiement prioritaire des PEL au profit des actifs agricoles confrontés à des situations de fragilité (actifs fragilisés, l'autonomie et la famille) une étude sera menée sur l'harmonisation des pratiques, tout en préservant la marge d'adaptation locale. Cette démarche visera notamment à faciliter le suivi des données grâce à un travail d'harmonisation des libellés, ainsi qu'à proposer un outil informatique permettant d'évaluer l'efficacité des PEL dans le cadre de la COG 2026-2030. L'évolution des prestations sera soutenue par un système d'information garantissant une souplesse de paramétrage, capable d'intégrer aisément de nouvelles prestations au fil des besoins. Ce dispositif s'appuiera sur un pilotage des consommations, permettant de produire des données stratégiques utiles tant au niveau du réseau qu'au niveau national.

- Dans la continuité de l'harmonisation du référentiel DOSOC concernant l'accompagnement individuel et afin de renforcer l'harmonisation des pratiques, il convient de poursuivre cette démarche en l'étendant aux actions collectives. Par ailleurs, l'harmonisation des outils de pilotage de DOSOC permettra de garantir un suivi homogène des activités et une consolidation facilitée des données. À horizon 2030, et en cohérence avec l'annexe Travail social et le PIASS 2026-2030, l'ambition est de proposer aux TS des outils simplifiés, interopérables et centrés

sur l’usage, permettant de supprimer les doubles saisies, d’améliorer l’expérience utilisateur, de renforcer le pilotage par la production d’indicateurs fiables, et de s’articuler avec les autres systèmes d’information, tout en accompagnant l’évolution des pratiques professionnelles. Cette trajectoire a pour objectif d’intégrer les évolutions attendues des pratiques professionnelles du travail social, afin que les outils numériques accompagnent, et non contraignent, les transformations métier.

Projets futurs

	Trajectoire S2 20262 --> 2030						2026	2027		2028		2029		2030	
	Nom du projet			**Statut**	**Début**	**Fin**	S2 2026	S1 2027	S2 2027	S1 2028	S2 2028	S1 2029	S2 2029	S1 2030	S2 2030
	CHANTIERS FUTURS														
	Applications SI														
1	**Contrôles embarqués**		Indispensable	À cadrer											
2	**Evolution du socle technique Informix**	Etude à lancer par IMSA	Indispensable	À cadrer											
	EPIC **Industrialiser et sécuriser le paiement des prestations extra-légales**				S2 2026	S2 2030									
3		**EPIC Incrément** Faire un prototype opérationnel pour outiller le paramétrage du référentiel des prestations extra-légales	Priorité Métier	En cadrage	S2 2026	S2 2026									
4		**EPIC Référentiel** Déploiement du nouveau référentiel	Priorité Métier	À cadrer	S1 2027	S2 2027									
5		**EPIC Module Pilotage** Livraison du MVP du module pilotage	Priorité Métier	À cadrer		S2 2028									
6		**EPIC SEL** Mise à disposition du SEL de PEL ou subvention	Priorité Métier	À cadrer		S2 2029									
7		**EPIC Vue de synthèse** Présentation d'une vue synthétique du demandeur à l'attention de l'agent gestionnaire	Priorité Métier	À cadrer		S2 2030									
	SIREVA														
8	**evo CNAV**	SEL DAA : Evolution du CERFA impact SEL Parcours Tiers aidant	Indispensable												
	Nouvelles missions nationales														
9	**Autonomie (accompagnement à domicile et BVMR)**	Doter les acteurs d'un outil informatique visant à faciliter l'accompagnement et le pilotage du déploiement de l'offre socle	Evolution souhaitable	À cadrer											
10	**Famille (SSPPE, jeunesse, parentalité)**	Outiller la nouvelle offre nationale dédiée au Service Public de la Petite Enfance (SPPE) en milieu rural	Evolution souhaitable	À cadrer											
11	**PEL évolution**	Disposer d'un outil informatique: souplesse de paramètrage capacité a integrer de nouvelles PEL, Pilotage …	Evolution souhaitable	À cadrer											
	DOSOC														
12	**Aide au répit pilotage budgétaire à partir du FNPEISA**	Alimentation du pilotage budgétaire BUSINESS	Evolution souhaitable	À cadrer											
13	**DOSOC/ARSENE**	Alimentation de données	Evolution souhaitable	À cadrer											
14	**DOSOC Actions collectives**	Harmonisation des libellés et déploiement toutes caisses	Priorité Métier	À cadrer											
	DOSOC :Travail social et accès aux droits														
15		Simplification des saisies, eviter la double saisie/Interropérabilté avec le SI	Evolution souhaitable	À cadrer											
16		Pilotage: Indicateurs / Rapport d'activité	Evolution souhaitable	À cadrer											

Le tableau suivant recense les projets futurs identifiés dans le cadre de la COG et du SDSI. Ces deux derniers étant désormais menés concomitamment, les projets sont présentés dans une vision consolidée.

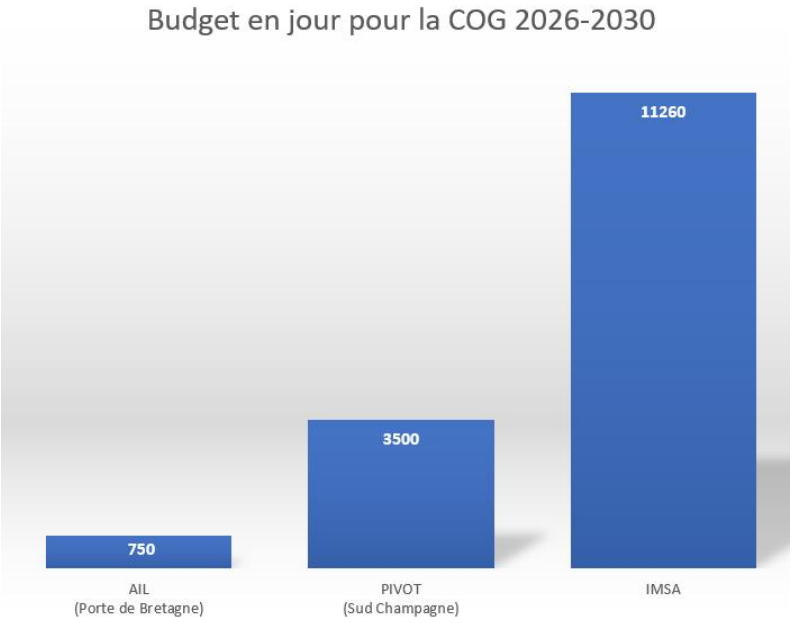
Projets futurs *trajectoire SDSI 2026-2030*

Une démarche collaborative et une vision partagée

La réussite des projets et la concrétisation de la trajectoire définie pour les cinq prochaines années reposent sur un prérequis fondamental : une co-construction étroite avec les Caisses MSA. Cette dynamique de collaboration constitue un levier essentiel pour favoriser l'harmonisation des pratiques, renforcer la cohérence des actions à l'échelle du réseau et garantir un cadre commun, tout en préservant la capacité d'adaptation aux enjeux et aux spécificités de chaque territoire.

Partie 4– les moyens dédiés

Les Equipes



Zoom sur le Budget SDSI

Budget ASS SDSI 2026-2030 11260 jours			
EPIC	**Maintenance Législative (ML)**	**Maintien en Condition Opérationnel (MCO)**	**Service d'Assistance aux Utilisateurs (SAU)**
2760 jours	**3000 jours**	**4500 jours**	**1000 jours**

Projection des jours pour l'EPIC pour le SDSI 2026-2030

***EPIC** : Industrialiser et sécuriser le paiement des prestations extra-légales*

Budget SDSI 2026-2030 Projection de l'EPIC en jours					
ASS Budget SDSI 2026-2030 en jours	Projection 2026	Projection 2027	Projection 2028	Projection 2029	Projection 2030
2760	**200**	**600**	**700**	**700**	**560**

Pour ce nouveau Schéma Directeur des Systèmes d'Information (SDSI) 2026-2030, le budget informatique obtenu est de 11260 jours, nettement supérieur à celui de la précédente COG. Ce budget revêt un caractère prévisionnel et est donné à titre indicatif. Il est susceptible d'évoluer en fonction des arbitrages qui seront rendus ultérieurement, notamment au regard des priorités budgétaires et des capacités de réalisation.

Par ailleurs la soutenabilité de la trajectoire SI devra être appréciée sur l'ensemble de la chaîne de mise en œuvre, depuis la conception et le développement jusqu'au déploiement et à l'accompagnement des caisses. L'augmentation significative des capacités de développement prévues au SDSI devra ainsi s'accompagner d'une vigilance sur l'adéquation des capacités de recette, de conduite du changement, de déploiement et d'appui au réseau, afin de sécuriser l'appropriation effective des nouveaux outils.

Annexe 2 :

Guide de recommandations sur les prestations extra-légales

Dans le contexte de préparation de la future COG 2026-2030, un travail de fond a été initié sur les prestations extralégales proposées par les caisses locales tout au long de l'année 2025.

Ce travail s'inscrit dans une volonté de valorisation des pratiques existantes avec pour objectif l'élaboration de recommandations nationales, cohérentes avec nos priorités stratégiques 2026-2030.

La présente note a pour objet de poser des recommandations partagées en matière de PEL, afin de garantir cohérence, équité et lisibilité des pratiques, tout en préservant la nécessaire marge d'adaptation locale des caisses.

Partie 1 - Introduction : les Prestations Extra-légales dans l'action sanitaire et sociale de la MSA

Organisme de Sécurité sociale, la MSA assure la couverture sociale de l'ensemble de la population agricole et de leurs ayants droit - exploitants, salariés et employeurs de main d'œuvre- tout au long de leur parcours de vie et sur l'ensemble des risques (famille, maladie, accident du travail et maladie professionnelle, retraite et vieillissement).

En complément, la MSA déploie une politique d'action sanitaire et sociale ambitieuse visant à répondre aux besoins spécifiques des territoires ruraux et à accompagner les ressortissants agricoles face aux aléas de la vie.

Au quotidien, cette politique d'action sanitaire et sociale se traduit par des modalités d'intervention variées et/ou d'aides, adaptées aux besoins sociaux détectés : prestations extra-légales, accompagnement individuel et collectif des travailleurs sociaux, soutien à des projets sur les territoires, développement social local ou partenariats.

Ainsi, les prestations extralégales s'inscrivent dans le cadre de la politique d'action sanitaire et sociale de la MSA et constituent un moyen complémentaire à l'accompagnement social, un outil et un levier clé au service du travail social.

Elles ont vocation à s'inscrire en cohérence avec le cadre de compétence et la singularité du service social agricole, tel que défini par le code rural, et fortement lié à l'activité professionnelle et au maintien dans l'emploi.

Ces prestations jouent un rôle d'amortisseur des crises et des ruptures de parcours : parcours de vie professionnelle, parcours de vie familiale, accidents de vie liés à la santé, à une séparation, à un accident de travail ou à une crise agricole ou sanitaire.

Elles visent à :

- Prévenir les ruptures de parcours (professionnelles, familiales, sanitaires),
- Soutenir le maintien en emploi et l'activité professionnelle,
- Amortir les crises (agricoles, sanitaires, économiques),
- Améliorer les conditions de vie des assurés, quel que soit leur âge.

⇨ À travers les PEL, la MSA affirme son rôle d'acteur de solidarité, capable d'intervenir de manière ciblée et réactive pour accompagner les assurés agricoles confrontés à des situations de fragilisation, qu'elles soient d'ordre professionnel, personnel, sanitaire, familial ou conjoncturel (crises agricoles, sanitaires ou économiques).

Partie 2 - Principes structurants des Prestations Extra-légales

Il est rappelé la nécessité de servir toutes nos populations avec notre action sociale, qui couvre un champ plus large que celui de l'accompagnement social individuel.

1. Principe d'équité et justice

Les PEL visent à réduire les inégalités face aux aléas de la vie en tenant compte :

- des ressources des ménages,
- de leur situation globale (familiale, professionnelle, sanitaire)

2. Principe de subsidiarité et de complémentarité

Les PEL interviennent en complément des prestations légales et des droits existants, après mobilisation prioritaire des dispositifs de droit commun.

Elles s'articulent avec les actions menées par les autres services de la MSA et les partenaires du territoire.

Elles ne se substituent pas aux obligations légales des autres acteurs.

3. Principe d'individualisation et d'évaluation sociale

Les PEL reposent sur :

- une évaluation sociale,
- réalisée par un travailleur social de la MSA ou un partenaire habilité,

- permettant d'apprécier la pertinence de l'aide au regard de la situation, du projet de la personne et de l'effort personnel engagé,

Certaines aides plus administratives peuvent être directement instruites par le pôle gestionnaire.

L'aide financière s'inscrit ainsi dans un accompagnement global et personnalisé.

Les PEL sont conçus comme un appui ponctuel, favorisant l'autonomie et la sécurisation des parcours.

4. Principe de non-automaticité

Les PEL ne constituent pas un droit opposable.

Les PEL ne sont pas systématiques et sont attribuées dans la limite des crédits disponibles et selon les priorités définies institutionnellement (PIASS) et déclinées localement.

5. Principe de responsabilité locale

Les PEL sont définis et mises en œuvre par les caisses locales, dans le respect :

- des règlements d'action sociale locaux,
- des orientations institutionnelles auxquelles elles doivent répondre ,
- des PASS locaux,
- et des besoins spécifiques des territoires.

Leur financement provient de la dotation d'Action Sanitaire et Sociale dont bénéficie la MSA dans le cadre du FNASS ou du FNPEISA (dans les cas précis prévus dans le référentiel des dispositifs d'accompagnement psychologique en MSA). Elles s'inscrivent prioritairement dans le cadre de nos orientations prioritaires.

Partie 3 - Axes prioritaires de redéploiement des PEL pour 2026-2030

1. Un axe de redéploiement prioritaire au profit des actifs fragilisés

Un consensus s'est dégagé sur l'importance de développer les PEL destinées à ce public prioritaire de l'action sanitaire et sociale en MSA : les actifs agricoles confrontés à des situations de fragilité.

Si certaines caisses ont déjà priorisé cette cible dans leurs PEL, celles-ci demeurent encore minoritaires.

Public cible : Actifs agricoles, SA et NSA, confrontés à des situations de fragilité (professionnelle, sanitaire, familiale, conjoncturelle).

Objectif : développer et diversifier les PEL destinés à ce public prioritaire, sans restreindre ces aides au public accompagné dans le cadre de la PDP, en s'adressant également aux ressortissants actifs en situation de fragilité.

Liste des PEL à privilégier :

Orientation 1 : ACCOMPAGNER LES TRANSFORMATIONS DE L'AGRICULTURE ET PROMOUVOIR LE BIEN-ÊTRE AGRICOLE

2 Faire face aux crises agricoles et renforcer la prévention du mal-être agricole

2.2 Développer l'aide au répit sous toutes ses formes

- **Aide au répit (Prévention du mal être)**

« Aide pour prévenir et accompagner le risque d'épuisement professionnel des actifs agricoles (remplacement, séjour répit, suivi psychologique …) »

- **Aide au remplacement des exploitants agricoles (hors répit)**

« Aide au remplacement pour les exploitants et leurs conjoints en cas de maladie, accident, hospitalisation, décès d'un proche, afin d'assurer la continuité de l'exploitation agricole »

- **Aide au Soutien psychologique (hors répit)**

  « Aide pour accompagner les personnes en souffrance sur le plan psychologique ou les actifs confrontés à des difficultés personnelles ou professionnelles impactant leur équilibre et leur maintien dans l'emploi »

Référence « Les dispositifs d'accompagnement psychologique » LTC DDPS DIP n°2025-556

Orientation 1 = ACCOMPAGNER LES TRANSFORMATIONS DE L'AGRICULTURE ET PROMOUVOIR LE BIEN-ÊTRE AGRICOLE

1 Accompagner les transformations de l'emploi agricole et favoriser l'insertion durable

1.1 Consolider la prévention de la désinsertion professionnelle et le maintien en emploi

- **Aide à l'insertion professionnelle**

« Aide financière pour favoriser l'insertion professionnelle en soutenant les frais liés à la formation, la mobilité (permis de conduire/permis mobilité, les abonnements de transport, l'achat, la réparation ou le contrôle technique d'un véhicule), le numérique (faciliter l'usage, l'équipement ou l'inclusion numérique des actifs agricoles) ou tout autre besoin spécifique »

- **Aide au maintien dans, en et vers l'emploi**

« Aide financière pour favoriser le maintien dans, en et vers l'emploi en soutenant les frais liés à la formation, la mobilité (permis de conduire/permis mobilité, abonnements de transport, l'achat, la réparation ou le contrôle technique d'un véhicule), le numérique (faciliter l'usage, l'équipement ou l'inclusion numérique des actifs agricoles) ou tout autre besoin spécifique ».

2. Autonomie : un enjeu de consolidation du panier de services de l'accompagnement à domicile

Les aides liées à l'accompagnement du vieillissement et à la prévention de la perte d'autonomie constituent de fait une autre priorité institutionnelle. C'est le sens de la création de la mission nationale sur l'accompagnement à domicile, visant à garantir à l'ensemble des caisses les moyens leur permettant de mettre en œuvre l'ensemble du panier de services de l'accompagnement à domicile sur la totalité du barème CNAV, par équité avec le régime général.

Public cible : Les personnes âgées et les aidants

Objectif : consolider l'existant sur l'ensemble du réseau et de l'inscrire en cohérence avec le déploiement du service public départemental de l'autonomie, avec une attention particulière pour les prestations en direction des aidants, qui constituent un public également prioritaire pour l'institution.

De façon générale, il est rappelé le principe de subsidiarité par rapport aux aides de droit commun, en particulier sur l'habitat (Cf. ma prim adapt) et sur le handicap (Cf. MDPH) ou encore sur la santé (C2S, 100% santé…).

Liste des PEL à privilégier :

Orientation 2 : CONTRIBUER À L'ATTRACTIVITÉ DES TERRITOIRES RURAUX EN FAVORISANT LES SOLIDARITES ET LE BIEN VIVRE EN MILIEU RURAL

2 Préserver l'autonomie des personnes et favoriser le Bien vieillir en milieu rural

2.2 Consolider l'accompagnement à domicile à travers une mission nationale dédiée

Le Socle commun AADPA (Référence : Guide méthodologique LTC DDPS DDSS 2023 - 204)

- **Aide à domicile « Personnes âgées »**

« Apporter un soutien financier aux retraités en situation de fragilité pour l'intervention d'une aide à domicile, afin de favoriser leur maintien à domicile et améliorer leur qualité de vie »

- **Aide à la téléassistance**

« Financer partiellement les frais d'abonnement et d'installation de la téléassistance en vue de favoriser le maintien à domicile »

- **Aide au portage de repas**

« Participer aux frais de portage de repas pour les personnes âgées »

- **Aides techniques pour l'adaptation du logement - Kit prévention**

« Aides techniques pour l'adaptation et l'amélioration du logement en vue du maintien à domicile des personnes âgées (achat de barre d'appui, main courante, plan incliné, rehausse WC, siège de douche fixé…) »

- **Aide au lien social (et au bien-être)**

« Rompre l'isolement des personnes âgées en situation de fragilité et leur permettre de créer ou maintenir des liens sociaux et d'avoir une vie sociale »

Le dispositif Accompagnement à domicile après hospitalisation ADH (Référence ; Dispositif ADH - LTC DDSS 2024 – 372)

- **Accompagnement à domicile après hospitalisation (ADH)**

« Apporter une aide temporaire pour faciliter le retour à domicile »

Autre

- **Aide à l'habitat (diagnostic, adaptation, amélioration de l'habitat)**

« Apporter un soutien financier pour la réalisation de travaux visant à sécuriser et adapter le logement au vieillissement, destiné aux personnes âgées. Cette aide concerne les personnes non bénéficiaires de Ma Prime Adapt', ou celles qui en bénéficient en cofinancement pour couvrir le reste à charge »

3. Famille : un enjeu prioritaire de soutien à l'autonomie des jeunes et des redéploiements possibles

La priorité institutionnelle liée au soutien à l'autonomie des jeunes en milieu agricole et rural ne se traduit pas de façon nette dans le panorama des PEL servies par les MSA. C'est pourquoi toutes les aides visant à encourager l'autonomie des jeunes ont vocation à être développées de façon prioritaire, qu'il s'agisse des aides au permis de conduire, à la décohabitation, au départ pour les études, à l'équipement des apprentis…

De même, l'ensemble des aides visant à accompagner les moments de rupture familiale, a fortiori en cas de violence conjugale, et à protéger spécifiquement les familles monoparentales, ont vocation à être prioritaires.

Dans cet esprit, le soutien au départ aux vacances ciblé sur les familles faisant l'objet d'un accompagnement social spécifique ou d'un projet collectif, ou intégré à l'aide au répit face à un risque d'épuisement professionnel ou parental, trouve aussi pleinement

son sens. En revanche, les aides aux loisirs et aux vacances attribuées de façon systématique uniquement sur des critères de ressources sont susceptibles de faire l'objet de redéploiements pour financer le cas échéant d'autres priorités.

Public cible : Les jeunes, les familles monoparentales ou fragilisées

Objectif : Encourager l'autonomie des jeunes, accompagner les moments de rupture familiale et favoriser l'émergence d'une offre de service aux familles précieuse pour les territoires ruraux

Enfin, les aides à l'installation des assistantes maternelles (soit à titre individuel, soit à titre collectif dans le cadre d'une maison d'assistantes maternelles) ***peuvent constituer*** *un véritable levier pour faire émerger une offre de service aux familles nécessaire pour les territoires ruraux.*

Liste des PEL à privilégier :

Orientation 2 CONTRIBUER À L'ATTRACTIVITÉ DES TERRITOIRES RURAUX EN FAVORISANT LES SOLIDARITES ET LE BIEN VIVRE EN MILIEU RURAL

1 Développer les services aux familles pour grandir en milieu rural dans les meilleures conditions

1 .2 Favoriser l'engagement et l'accès à l'autonomie des jeunes

- **Aide à l'obtention d'un BAFA**

« Aide pour soutenir les jeunes dans leur parcours de formation au BAFA ou BAFD, afin de favoriser leur employabilité, leur engagement associatif et leur accès aux métiers de l'animation »

- **Aide aux études**

« Aide financière pour soutenir les familles dans le financement des études supérieures de leurs enfants et encourager la poursuite de leur scolarité »

- **Aide à l'autonomie des jeunes**

« Aide pour accompagner les jeunes dans leur insertion sociale et professionnelle, en soutenant les frais liés à la mobilité, à l'installation dans un premier logement ou tout autre besoin spécifique. (-25 ans) »

- **Aide à l'apprentissage**

« Aide pour soutenir les jeunes entrant en apprentissage, en contribuant aux frais d'équipement, de formation ou de mobilité, afin de favoriser leur insertion professionnelle »

Orientation 2 CONTRIBUER À L'ATTRACTIVITÉ DES TERRITOIRES RURAUX EN FAVORISANT LES SOLIDARITES ET LE BIEN VIVRE EN MILIEU RURAL

1.2 Prévenir les ruptures familiales et soutenir la parentalité

- **Aide à l'accueil du 1er enfant et aides aux naissances multiples**

« Aide pour faire face aux premières dépenses liées à l'arrivée d'un premier enfant ou lors de naissances multiples ».

- **Prime d'installation d'une assistante maternelle**

« Aide à l'installation des assistant(e)s maternel(le)s nouvellement agréé(e)s, en soutenant l'achat de matériel de puériculture et de sécurité nécessaire à leur activité »

- **Aide à domicile**

« Aide à domicile pour accompagner les familles traversant une période de fragilité, via l'intervention de professionnels (TISF ou AVS), afin de soutenir la parentalité et préserver l'équilibre familial »

- **Aide au répit familial**

« Aide pour permettre aux parents d'enfants en situation de handicap ou gravement malades de bénéficier d'un temps de répit, en finançant partiellement l'intervention d'un professionnel à domicile »

Point d'attention : Il est recommandé de cibler les aides aux vacances sur l'aide aux projets en direction des publics ciblés dans le cadre du répit et de la prévention de l'épuisement professionnel et/ou parental. Les autres aides aux vacances peuvent faire l'objet de redéploiements financiers sur d'autres publics le cas échéant.

4. Transverses

Orientation 2 CONTRIBUER À L'ATTRACTIVITÉ DES TERRITOIRES RURAUX EN FAVORISANT LES SOLIDARITES ET LE BIEN VIVRE EN MILIEU RURAL
3 Promouvoir une alimentation durable et solidaire
3.1 Lutter contre la pauvreté et l'isolement
Orientation 1 ACCOMPAGNER LES TRANSFORMATIONS DE L'AGRICULTURE ET PROMOUVOIR LE BIEN-ÊTRE AGRICOLE
3.1 Lutter contre la précarité alimentaire

- **Prêt ou Aide équipements ménagers et/ou mobiliers**

« Aide à l'acquisition ou au remplacement d'équipements ménagers et/ou mobiliers de première nécessité (électroménager, mobilier, informatique) pour les assurés aux revenus modestes et prioritairement en cas d'accidents de parcours liées aux difficultés de vie personnelle ou professionnelle (séparation, licenciement, situation de crise agricole…).

- **Secours/secours d'urgence**

« Aide financière pour faire face aux grandes difficultés financières et sociales » (pour notamment couvrir des besoins de première nécessité - alimentation, énergie, produits d'hygiène… Violence familiale – aide alimentaire

Orientation 2 CONTRIBUER À L'ATTRACTIVITÉ DES TERRITOIRES RURAUX EN FAVORISANT LES SOLIDARITES ET LE BIEN VIVRE EN MILIEU RURAL
3 - Favoriser les solidarités en proximité et susciter l'innovation sociale
3.2 Favoriser l'accès à la santé et à la mobilité

- **Prestations complémentaires au titre de la santé**

« Aide financière d'urgence liée à des problématiques de santé ou frais de santé aux adhérents confrontés à une situation de grande précarité suite à un évènement

- **Aide aux soins palliatifs/hospitalisation**

« Aide pour favoriser le maintien à domicile des personnes en soins palliatifs ou hospitalisées à domicile, en participant aux frais liés à leur accompagnement.

Orientation 2 CONTRIBUER À L'ATTRACTIVITÉ DES TERRITOIRES RURAUX EN FAVORISANT LES SOLIDARITES ET LE BIEN VIVRE EN MILIEU RURAL
3.3 Renforcer le soutien aux aidants

- **Prestation Aide aux aidants**

« Aide pour soutenir et favoriser le répit des aidants en finançant partiellement des solutions : garde à domicile, relayage, accueil de jour ou séjours aidants/aidés »

4. Recommandations pour la mise en œuvre

1. Pour les caisses locales

- Prioriser les PEL en fonction des publics et enjeux identifiés ci-dessus.
- Évaluer régulièrement l'impact et la pertinence des prestations.
- Communiquer clairement sur les critères d'attribution et les modalités d'accès.

2. Pour la CCMSA

- Harmoniser les pratiques tout en préservant la marge d'adaptation locale.
- Soutenir les caisses dans la mise en œuvre des priorités
- Faciliter le suivi des données via un travail d'harmonisation des libellés.
- Évaluer l'efficacité des PEL dans le cadre de la COG 2026-2030.

Répartition des compétences pour le versement des Prestations Extra-Légales (PEL) par la MSA

La caisse compétente pour le versement des Prestations Extra-Légales (PEL) dépend de la nature de la prestation et du lieu de rattachement de l'assuré :

- PEL Maladie : La caisse de la MSA compétente est celle qui gère les droits maladies, c'est-à-dire la caisse du lieu de l'entreprise où travaille l'assuré.
- PEL Famille : La caisse compétente est celle qui gère les prestations familiales (PF), déterminée par le lieu de l'habitation principale de l'assuré.
- PEL Vieillesse : La caisse compétente est celle du lieu de l'habitation principale de l'assuré.

Exemples pratiques :

- Si un assuré réside dans le périmètre de la MSA Sud Champagne mais travaille en Bourgogne, c'est la MSA Bourgogne qui traitera les PEL Santé.
- Si l'assuré relève des prestations familiales (PF) auprès de la MSA Sud Champagne (et non de la CAF), c'est la MSA Sud Champagne qui traitera les PEL Famille.
- Dans le cas d'un assuré percevant une retraite de la MSA Sud Champagne mais résidant à Paris, c'est la MSA Île-de-France qui sera compétente pour traiter son dossier.

Les PEL sont un outil essentiel pour concrétiser la politique d'action sanitaire et sociale de la MSA, en réponse aux besoins spécifiques des territoires et des assurés. Leur redéploiement prioritaire vers les actifs fragilisés, l'autonomie et la famille, ainsi que leur articulation avec les autres dispositifs, permettront de renforcer l'impact et la lisibilité de l'action sociale agricole.

Annexe 3

L’accompagnement social des adhérents

Préambule

Le travail social constitue l'un des piliers de l'action sanitaire et sociale de la MSA.

Au sein de la MSA, le travail social regroupe :

- L’accompagnement social individuel
- L’accompagnement social collectif
- Le développement social des territoires

Cette annexe porte uniquement sur l’accompagnement social des adhérents avec pour objectifs de

- Réaffirmer le sens de l’accompagnement social des adhérents au sein de l'institution MSA ;
- Clarifier les missions, les priorités et le périmètre d'intervention auprès des actifs fragilisés ;
- Renforcer le pilotage et la lisibilité de l'activité à l'échelle nationale ;
- Partager les principes éthiques et déontologiques qui structurent l'exercice professionnel.

Elle vise à avoir des repères communs afin d‘assurer une meilleure homogénéité de l’offre de services sur le territoire et une valorisation collective de l'activité des travailleurs sociaux sur le domaine de l’accompagnement social des adhérents.

Les missions du travailleur social s'intègrent dans la déclinaison des orientations du PIASS 2026-2030.

Les orientations générales du PIASS portent sur :

- L'accompagnement des transformations de l'agriculture et la promotion du bien-être agricole

- La contribution à l'attractivité des territoires ruraux en favorisant le Bien vivre en milieu rural

Les travailleurs sociaux MSA occupent dans ce cadre une place stratégique : en première ligne auprès **des actifs fragilisés, qu'ils soient salariés ou non-salariés agricoles**, ils assurent la coordination des

parcours, le repérage des vulnérabilités et des situations de mal être et la sécurisation des droits en lien avec les services du guichet unique MSA.

Cette note pourra être actualisée en lien avec les travaux relatifs à l'accompagnement social collectif et les évolutions réglementaires et institutionnelles.

1. Définition et cadre d'intervention

1.1 Fondements législatifs

Le travail social en MSA s'inscrit dans un cadre professionnel et éthique précis, garantissant la qualité, la cohérence et la sécurité des interventions auprès des adhérents et des territoires.

Le travail social en MSA s'inscrit dans la **mission légale de développement sanitaire et social des territoires ruraux définie par le Code rural et de la pêche maritime (article L.723-**3). Il constitue un levier structurant de la politique institutionnelle d'action sociale, qu'elle assure pleinement grâce à son expertise du monde agricole acquise à travers ses actions menées depuis 30 ans sur les territoires ruraux.

En complément de cette mission territoriale, l'article L. 723-3 du code rural et de la pêche maritime, mentionne que **le service social de la MSA est un service spécialisé sur les ressortissants actifs fragiles :** « Les caisses de mutualité sociale agricole, avec le concours de leur service social, mettent en œuvre des actions de promotion et d'accompagnement de la prévention de la désinsertion professionnelle, afin de favoriser le maintien dans l'emploi de leurs ressortissants dont l'état de santé est dégradé du fait d'un accident ou d'une maladie, d'origine professionnelle ou non, compte tenu de la coordination assurée par la caisse centrale de la mutualité sociale agricole."

Aussi, la loi du 2 août 2021 relative à la prévention en santé au travail, inscrit dans le droit la création des cellules de prévention de la désinsertion professionnelle (et leurs missions qui sont équivalentes au régime agricole, aux Cellules Pluridisciplinaire Opérationnel CPO) au sein des services de santé au travail (service SSTA pour le RA). Cette loi conforte les orientations du Plan Santé Sécurité au Travail en agriculture (PSST) fixées par les pouvoirs publics, dont l'enjeu est d'améliorer durablement la santé au travail de chacun et de prévenir des risques professionnels en engageant tous les acteurs. Le PSST, comprend des orientations, parmi lesquelles « Agir sur les situations fragilisant l'employabilité des actifs agricoles dans le cadre du guichet unique ». L'ASS contribue pleinement à ces orientations.

Enfin, **le Code de l'action sociale et des familles, définit le travail social dans l'article D142-1-1** : « Le travail social vise à permettre l'accès des personnes à l'ensemble des droits fondamentaux, à faciliter leur inclusion sociale et à exercer une pleine citoyenneté. Dans un but d'émancipation, d'accès à l'autonomie, de protection et de participation des personnes, le travail social contribue à promouvoir, par des approches individuelles et collectives, le changement social, le développement social et la cohésion de la société. Il participe au développement des capacités des personnes à agir pour elles-mêmes et dans leur environnement."

1.2 Une définition commune pour le réseau

➢ **Une expertise agricole affirmée**

Le travail social en MSA consiste à accompagner les actifs du secteur agricole - salariés (SA) et non-salariés (NSA), sans distinction de statut, en emploi ou en recherche d'emploi, confrontés à des problématiques de santé, professionnelle, tout en intégrant les dimensions personnelles et familiales de leur situation.

Ils interviennent de manière individuelle et/ou collective.

Il contribue aussi, dans une démarche de développement social des territoires, à l'amélioration du bien-être et de la qualité de vie des populations agricoles et rurales.

➢ **Un service spécialisé auprès des actifs, et non-un service de droit commun**

La spécificité du service social MSA repose sur :

- Une connaissance fine des réalités économiques, sociales et professionnelles du monde
  agricole ;
- Une capacité d'intervention précoce, ciblée, sur des publics agricoles que les services de droit commun connaissent peu ;
- Une complémentarité assumée avec les services sociaux de droit commun (conseils départementaux, CCAS...), les partenaires associatifs et les OPA.

1.3 Trois modalités d'intervention complémentaires

Modalité	Contenu
Accompagnement individuel	Suivi personnalisé des situations, mobilisation des dispositifs légaux et extra légaux, coordination partenariale.
Accompagnement collectif	Ateliers de l'inclusion, Actions collectives de prévention, groupes de parole, ateliers thématiques, portés par les travailleurs sociaux selon les besoins des territoires et du public accompagné par le travailleur social
Développement social des territoires (DST)	Accompagnement des territoires ruraux ciblé sur une transformation sociale : ingénierie sociale, partenariat, financement de projets.

⚠ Afin de proposer ces 3 modalités d'accompagnements, il **est préconisé** de **consacrer les deux tiers des effectifs en charge du travail social (tout profil confondu, y compris les effectifs consacrés au développement territorial), sur l'accompagnement social individuel et collectif et un tiers sur le développement social territorial,** comme préconisé dans la LTC CCMSA DDSS N°2024-698 du 23/12/2024.

2. Repères éthiques et déontologiques

2.1 Valeurs et déontologie professionnelle

Le Haut Conseil du Travail Social a élaboré un texte de références donnant des repères éthiques et déontologiques en travail social[1], sur lequel il convient de s'appuyer.

Le socle de valeurs du travail social repose notamment sur des valeurs humanistes (dignité, autonomie, altérité, liberté), des valeurs fondées sur le droit (responsabilité, équité) et des valeurs issues des principes démocratiques et républicains (justice sociale, égalité, solidarité, laïcité).

L'intervention sociale s'appuie sur le code de déontologie applicable aux assistantes sociales, garantissant la responsabilité professionnelle et la rigueur dans les pratiques. Le Code de déontologie de l'ANAS guide les assistants de service social dans leurs pratiques, leurs postures et leurs responsabilités vis-à-vis des personnes accompagnées et des institutions.

Les décisions et actions visent toujours le bien-être des personnes et des familles, en intégrant une approche globale :

- Professionnelle
- Familiale
- Sociale
- Territoriale

La collaboration avec les partenaires (associations, institutions, services de santé, acteurs agricoles…) se fait dans le respect des valeurs partagées et dans un climat de confiance.

2.2 . Secret professionnel

L'ensemble des professionnels de la MSA, dont les travailleurs sociaux, sont soumis au secret professionnel quant aux informations qui leur sont communiqués, comme l'indiquent les articles L 583.3 et L.114-12 du code de la sécurité sociale.

Le secret professionnel constitue un principe fondamental de l'intervention sociale garantissant la confiance des adhérents et la protection du travailleur social et de l'adhérent.

De plus, les assistants sociaux sont soumis au secret par leur profession, comme l'indique l'article L. 411-3 du code de l'action sociale et des familles .

Le respect du secret professionnel garantit la confidentialité des échanges et des informations recueillies auprès des adhérents et s'applique à l'ensemble des situations d'accompagnement ainsi qu'aux échanges avec les partenaires internes et externes.

[1] Repères éthiques et références déontologiques en travail social et intervention sociale, HCTS, Décembre 2025

Les informations peuvent être partagées uniquement :

- avec le consentement explicite et préalable de la personne
- ou dans les cas où la loi impose ou autorise la révélation du secret (danger imminent, protection de l'enfance, obligation légale : art. 226-14 du Code pénal)

Dans le cadre de l'accompagnement et de la mission d'accès aux droits des travailleurs sociaux MSA, dans l'intérêt de l'adhérent MSA, le travailleur social partage les informations strictement nécessaires à l'accompagnement et à l'instruction de ses droits avec l'ensemble des professionnels du guichet unique de la MSA soumis au secret professionnel.

L'objectif est de garantir des réponses coordonnées, lisibles et adaptées aux besoins des adhérents, dans le cadre règlementaire et dans le cadre du guichet unique.

2.3 Principe de consentement éclairé de l'adhérent

L'intervention du travailleur social repose sur le consentement éclairé et préalable de l'adhérent. Chaque accompagnement implique une information claire sur les objectifs, les modalités et les limites de l'intervention. Ce principe s'applique à toute orientation ou coordination, interne ou externe et s'inscrit dans le respect du RGPD.

Le travailleur social de la MSA doit intervenir avec l'accord préalable de l'adhérent. Cet accord doit être enregistré sur l'outil métier DOSOC lors de la création d'un dossier social selon des modalités simplifiées permettant de faciliter le recueil du consentement.

L'accord du bénéficiaire est notamment requis pour :

- L'accompagnement par la Cellule Pluridisciplinaire Opérationnelle (CPO)
- L'utilisation du dossier social informatisé (DOSOC)
- L'alimentation d'ARSENE

Les échanges d'informations sont limités au strict nécessaire pour l'accompagnement ou le traitement du dossier.

3. Les parcours d'accompagnement social prioritaires

3.1 Modalité de l'accompagnement social individuel

Le travail social s'inscrit dans une logique préventive.

L'accompagnement a pour finalité l'amélioration de la situation de la personne en s'appuyant sur un plan d'action construit avec la personne. La démarche reste centrée sur l'adhérent, dans le respect de pratiques transparentes, traçables et conformes aux engagements déontologiques et institutionnels.

L'accompagnement social s'appuie sur :

- Une intervention de premier niveau (information, conseil, orientation, évaluation sociale)
- Un accompagnement social global avec un plan d'action partagé

- La réalisation éventuelle d'actions collectives en complément ou en continuité des accompagnements individuels
- Un bilan de l'accompagnement social

Le travailleur social se met en lien ou mobilise l'ensemble des partenaires interne (autre service et/ou autre service ASS de MSA si affiliation sur une autre caisse) et externe pour accompagner le bénéficiaire et faciliter les démarches.

Le travailleur social demeure responsable de l'évaluation de la situation, de la durée et des modalités de l'intervention, dans le cadre institutionnel partagée et dans le respect de la vie privée, garantissant la confiance indispensable avec l'adhérent.

Il intervient principalement en rendez-vous physique en agence MSA, au sein de locaux de partenaires ou en visite à domicile ainsi qu'en entreprise/exploitation.

Le service social MSA compétent pour l'accompagnement social est celui du domicile de l'adhérent dans une logique de proximité territoriale.

3.2 Public cible

Le travail social en MSA consiste à accompagner les actifs du secteur agricole - salariés (SA) et non-salariés (NSA), sans distinction de statut, en emploi ou en recherche d'emploi, confrontés à des problématiques de santé, professionnelle, tout en intégrant les dimensions personnelles et familiales de leur situation.

La répartition effective du public accompagné varie selon les territoires (type de production, tissu salarial, aléas climatiques) : chaque caisse adapte son intervention en conséquence, dans le respect du socle commun.

3.3 Parcours prioritaires du socle commun

Parcours 1 : Prévention de la désinsertion professionnelle (PDP) et maintien en emploi

Ce parcours concerne les adhérents dont l'état de santé, dégradé par un accident ou une maladie (d'origine professionnelle ou non), peut impacter le maintien dans l'emploi. Il mobilise la pluridisciplinarité du guichet unique : travailleur social, service de santé et sécurité au travail, contrôle médical.

Parcours 2 : Prévention du mal-être agricole dont le risque d'épuisement professionnel

L'accompagnement social individuel des situations de mal-être agricole est centré prioritairement sur les actifs fragilisés en risque ou en situation d'épuisement professionnel.

L'accompagnement commence dès lors qu'un risque d'épuisement professionnel est détecté, que des dispositifs soient activés ou non. Les leviers mobilisables incluent, notamment, le dispositif de l'aide au répit dont le remplacement sur l'exploitation, les consultations psychologiques, les séjours de répit et les actions collectives dédiées.

Les autres situations de mal-être agricole ont vocation à faire l'objet d'un diagnostic partagé avec les autres services du guichet unique, notamment via les CPP ou autres dispositifs locaux, pour identifier les ressources d'accompagnement disponibles sur le territoire (MSA, CCAS, CD, Mission locale, associations, PAEJ, action collective de prévention du mal être…) et garantir collectivement, dans tous les cas, la réponse la plus adéquate au besoin social de la personne.

Parcours 3 : Prévention du renoncement aux soins et accès aux soins (programme DECLIC)

Ce parcours vise à prévenir le renoncement aux soins des assurés MSA dès lors qu'une problématique de santé est associée à une situation de précarité. DECLIC est un dispositif d'accompagnement social permettant de mobiliser différents dispositifs de la prévention santé (un bilan de santé en approche individuelle ou collective, prise en charge bucco-dentaire, Nutri déclic, ateliers Prendre soin de sa santé).

Parcours 4 : Situations de crises agricoles ou difficultés liées à l'exploitation

Les travailleurs sociaux peuvent aussi intervenir auprès des actifs fragilisés par une crise agricole, difficultés économiques sur l'exploitation ou encore un événement climatique ou sanitaire affectant durablement l'activité. Ils interviennent alors en coordination avec les services de la MSA et les partenaires agricoles (Exemple : Chambre d'agriculture, association d'accompagnement des agriculteurs...).

3.4 Intervention secondaire : Parcours en lien avec la Relation de Service

À titre complémentaire, et notamment après l'intervention de la relation de service MSA et la réalisation d'un rendez-vous des droits, le travailleur social peut intervenir auprès des actifs agricoles, en situation de mal-être, lorsqu'il y a une difficulté notamment professionnelle, de santé, ou personnelle pour les parcours attentionnés suivants :

- **Ruptures familiales** :
  - Séparation (parcours attentionné « Je me sépare »)

- Deuil d'un actif et/ou d'un enfant (parcours attentionné « Perte d'un proche »)

- **Violences conjugales** :
  - notamment dans le cadre du Pack Nouveau Départ (PND)

Ces accompagnements sont coordonnés avec la relation de service qui intervient pour sécuriser les droits notamment au travers de la réalisation d'un rendez-vous des droits.

3.5 Interventions complémentaires : Missions confiées par un partenaire ou l'Etat

La délégation d'accompagnement des BRSA

Dans le cadre de la convention de partenariat avec France Travail et en articulation étroite avec les départements, le service social MSA propose une offre d'accompagnement et d'insertion pour les bénéficiaires du RSA.

Cet accompagnement est réalisé en coordination avec les partenariats territoriaux notamment en inter-OPA.

L'accompagnement est mis en place dans le cadre de conventions rémunérées de délégation du suivi des BRSA.

Accompagnement des impayés de loyer

Dans le cadre de la loi du 27 juillet 2023 visant à protéger les logements contre l'occupation illicite et sous réserve des textes réglementaires relatifs à son application, la MSA pourra être sollicitée pour mettre en place l'accompagnement social relatif aux impayés de loyer, et ce, uniquement pour les publics relavant de sa compétence tel que défini l'article L. 723-3 du code rural et de la pêche maritime.

- L'évolution éventuelle des missions du travail social en MSA ne peut se faire que dans le périmètre d'intervention et le champ d'expertise de la MSA.



Situations ne relevant pas prioritairement de l'accompagnement social MSA

Les problématiques suivantes ne constituent pas une porte d'entrée dans l'accompagnement social MSA et doivent être orientées vers les partenaires de droit commun ou vers un autre interlocuteur interne :

- Accès aux droits et ruptures de droits hors parcours → Relation de service
- Accompagnement social individuel des retraités → possibilité d'orientation vers les PEL MSA et actions collectives bien vieillir, après mobilisation du droit commun
- Accès et maintien dans le logement (Hors orientation CCAPEX), surendettement, difficultés budgétaires chroniques → Conseil départemental, CCAS, point conseil budget, etc.
- Protection de l'enfance → services spécialisés du Conseil départemental

4. Articulation avec les autres acteurs

La complexification des situations sociales impose, du fait de la multiplicité des intervenants, un travail de coopération en interne et en externe pour articuler les actions autour d'objectifs partagés avec l'adhérent. Cette articulation doit se faire dans le respect de la vie privée de l'adhérent et doit se faire en réponse à ses besoins.

4.1 Au sein du guichet unique MSA

Le travail social MSA s'intègre dans le guichet unique de la MSA. Le travailleur social s'appuie sur les autres services de la caisse (prévention santé, santé et sécurité au travail, recouvrement, relation de service, pôle PMEA, contrôle médical, contentieux, prestations familiales, maladie et vieillesse), pour identifier les situations fragiles au plus tôt et proposer une réponse coordonnée et pluridisciplinaire. Cette coordination

peut notamment se structurer autour des CPO et des instances de suivi du mal-être agricole et des différents parcours attentionnés portés par la MSA.

4.2 Avec les partenaires externes

Le service social MSA intervient en complémentarité et non en concurrence avec les services sociaux de droit commun, les partenaires agricoles et le tissu associatif. Des conventions-cadres avec les Conseils Départementaux, les UDCCAS, France Travail, les réseaux agricoles, peuvent permettre de préciser les périmètres respectifs et d'organiser les orientations réciproques afin d'optimiser le service rendu à l'assuré.

5.Organisation et ressources humaines

5.1 Professionnels du travail social

L'accompagnement individuel et collectif est assuré par des travailleurs sociaux diplômés d'État : assistants de service social (ASS), conseillers en économie sociale et familiale (CESF) ou Educateurs spécialisés (ES). Les fonctions de coordination et de management sont assurées par des responsables de travailleurs sociaux ou des responsables d'action sanitaire et sociale. Les missions de développement social des territoires peuvent, selon les organisations, être aussi portées par des profils spécialisés sur le développement territorial (conseiller développement des territoires…)

5.2 Suivi des effectifs : un enjeu stratégique

Le PIASS 2026-2030 réaffirme la nécessité de préserver, dans la mesure du possible les effectifs de travailleurs sociaux, dans le respect des contraintes globales des effectifs de chaque caisse.

Un suivi des effectifs ASS sera intégré aux dialogues de gestion caisse centrale / caisses MSA, afin de disposer d'une visibilité partagée et d'objectiver les besoins. L'organisation des services doit viser un équilibre entre accompagnements individuels et collectifs, démarches territoriales, et missions de coordination.

Il est important de veiller à l'équité de l'offre d'accompagnement sur le territoire en répartissant les effectifs de travailleurs sociaux en fonction des besoins tout en veillant à atteindre la répartition de deux tiers des effectifs de travail social, sur l'accompagnement social et collectif et 1 tiers sur le développement social territorial.

6. Pilotage, suivi et évaluation de l'activité

6.1 DOSOC : l'outil unique de suivi social

DOSOC est l'outil métier des travailleurs sociaux. Son utilisation est réservée aux professionnels de l'action sanitaire et sociale, sous la responsabilité du responsable ASS.

Le paramétrage DOSOC doit être fait en application du référentiel de paramétrage CCMSA [2], permettant ainsi une harmonisation des données sur le territoire.

6.2 Indicateur COG travail social

Pour la période 2026-2030, un indicateur COG dédié au travail social est introduit pour la première fois :

Indicateur COG – Travail social

Nombre de bénéficiaires accompagnés par un travailleur social sur chacun des 3 programmes prioritaires du socle commun :

- Prévention de la désinsertion professionnelle (PDP) (T1, T2 et T3) ;
- Prévention du Mal Être agricole (Epuisement professionnel-Aide au répit);
- Accès aux soins (DECLIC).

Mode de calcul : L'indicateur sera comptabilisé à partir des 3 mesures DOSOC- CCMSA

6.3 Rapport d'activité annuel

Un rapport annuel d'activité ASS, incluant l'accompagnement social sera produit à partir des données consolidées de DOSOC. Il rendra compte de l'activité individuelle et collective, et alimentera les orientations stratégiques de l'institution en fonction des évolutions des situations accompagnées.

L'enjeu est de disposer d'une connaissance partagée, objectivée et stratégique de l'activité de travail social.

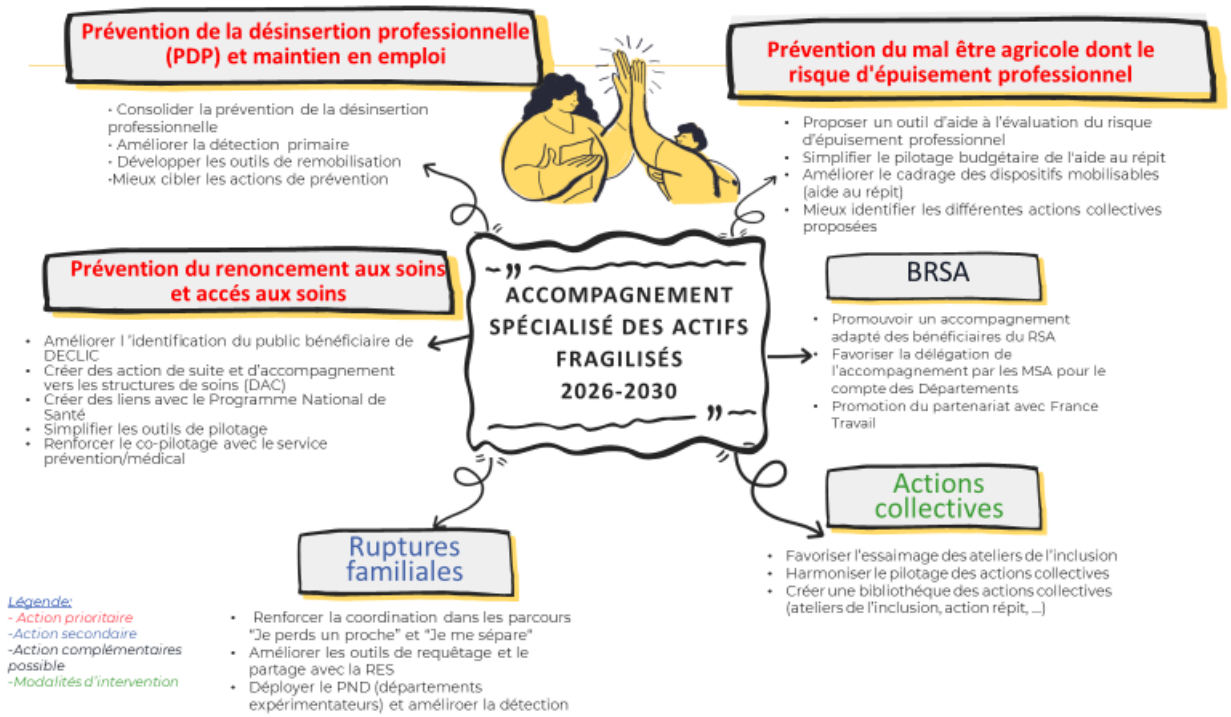
Il permet notamment de contextualiser les données de l'indicateur COG au regard de la diversité des territoires et des effectifs.

[2] LTC CCMSA - DDSS n°2026-248 du 12-05-2026 - Actualisation référentiel du paramétrage DOSOC-suivi individuel

7. Perspectives et feuille de route 2026-2030

Pour la période 2026-2030, il conviendra notamment de :

- Consolider la spécialisation du travail social sur les actifs agricoles fragilisés,
- Intensifier les démarches d'« aller-vers » en direction des publics les plus fragiles, en particulier les salariés agricoles, en lien avec les autres services MSA et le Conseil départemental,
- Améliorer la maîtrise collective de l'outil DOSOC individuel et l'appropriation du référentiel de paramétrage pour l'ensemble des caisses,
- Valoriser les actions collectives et harmoniser les outils de pilotage du travail social collectif via DOSOC Collectif
- Améliorer l'articulation interne et partenariale afin de fluidifier la coordination au service de l'adhérent pour les situations complexes ou fragiles
- Développer l'animation du réseau des managers du travail social



Annexe 4 : Vie Mutualiste et Action sanitaire et Sociale

La mobilisation des délégués MSA dans la mise en œuvre du PIASS

Cette annexe vise à préciser les conditions permettant de favoriser l'implication des délégués MSA dans la mise en œuvre du plan d'Action Sanitaire et Sociale (ASS).

Elle s'inscrit dans une ambition visant à renforcer le positionnement de la MSA comme acteur central du bien vivre en milieu rural, en s'appuyant sur ses délégués : **sentinelles de proximité, relais des politiques sociales, facilitateurs de coopérations territoriales et acteurs de projets locaux**.

Cette annexe est la synthèse d'un groupe de travail qui a réuni plusieurs caisses volontaires pour partager leurs expériences avec le Département de l'Accompagnement et du Développement Social de la CCMSA et du Département Vie Mutualiste de la CCMSA. Un questionnaire a également été adressé à l'ensemble du réseau des caisses de MSA.

Préambule

- *Les délégués*

Depuis toujours, en raison de son organisation mutualiste, la MSA associe ses adhérents à sa gestion grâce à son réseau d'élus. Les élus constituent le socle de la légitimité de la MSA en tant que régime de protection sociale spécifique. Les élus MSA sont des ambassadeurs pouvant porter les messages de la MSA et agir pour la population agricole et rurale. Leur lien avec les territoires, leur connaissance des métiers de l'agriculture sont précieux pour le régime agricole qui s'efforce d'apporter des réponses proches des préoccupations de ses adhérents.

13 000 délégués bénévoles, hommes et femmes de terrain sont élus directement par les adhérents de la MSA. Les délégués incarnent les **valeurs mutualistes**, fondées sur la solidarité et la responsabilité au sein d'une organisation démocratique.

Issus de trois collèges – 5175 exploitants, 5558 salariés agricoles et 2244 employeurs, ils représentent l'ensemble des adhérents agricoles.



- *Le rôle des délégués*

L'élection donne au délégué un mandat pour agir sur son territoire. A ce titre, le délégué peut :

- assurer le relais entre la MSA et les adhérents ;
- participer à des projets locaux ;
- représenter la MSA.

Pour ce faire, le délégué participe à la vie mutualiste et fait vivre un véritable réseau en participant aux réunions de l'échelon local et différents temps forts de la vie mutualiste qui permettent également aux caisses de MSA d'accompagner les délégués dans leur rôle.

Cette annexe s'articule autour de 4 points essentiels pour favoriser l'implication des délégués MSA dans la mise en œuvre du plan d'Action Sanitaire et Sociale.

1) Renforcer le rôle de relais de situations individuelles fragilisées

Idée force

👉 *Une des missions premières du délégué MSA est d'assurer le relais entre les adhérents et la caisse de MSA*. A travers ce rôle, il contribue à la démarche *« d'Aller vers »*, au cœur du dispositif MSA 2030.

Pour mener à bien ce rôle de relais, il est essentiel que le délégué :
-soit **identifié** sur son territoire comme délégué MSA ;
-puisse **être à l'écoute** des ressortissants ;
-qu'il dispose d'un niveau de connaissance sur la MSA suffisant pour **pouvoir informer et orienter** les ressortissants (sur les aides et actions menées par la MSA).

Il est nécessaire de sensibiliser, informer, former les délégués afin qu'ils puissent jouer ce rôle de relais. Une collaboration entre les services ASS et Vie Mutualiste dans cet accompagnement des délégués permet de favoriser leur implication dans la mise en œuvre du plan d'ASS car cela permet de favoriser la montée en compétence des délégués sur les sujets ASS (aides, dispositifs d'accompagnements...).
Il apparait également pertinent de travailler à la mise en œuvre d'outils ou procédures simples pour favoriser la remontée d'informations du délégué vers la caisse lorsque ce dernier identifie des situations préoccupantes.

Leviers de mise en œuvre et exemples de bonnes pratiques

Communication pour faire connaître les délégués sur les territoires :

- Importance (notamment en début de mandat) de communiquer auprès des communes et partenaires de l'ASS pour faire connaître les délégués MSA élus sur le territoire en précisant leur rôle ;

    - *Courriers de félicitations post élections municipales mentionnant les noms des délégués MSA sur la commune et invitant les maires à pouvoir les solliciter pour le CCAS*
    - *Réunions d'Echelons locaux avec des structures partenaires de l'ASS pour faire connaitre les délégués*
    - *Réunions de présentation de la MSA et de ses délégués auprès des élus des EPCI*
    - *Inviter les délégués à participer aux foires, salons et à animer le stand MSA via des activités ludiques*
    - *Mise en place d'une carte interactive des délégués accessible aux ressortissants et partenaires*

Former les délégués, accompagner leur montée en compétence :

- Pour développer leurs connaissances et pouvoir parler de la MSA et de son rôle (formations délégués) ;
    - *Inciter les élus à se former : modules e-learning, webinaires (cf. ateliers de l'élu)*
    - *Diffuser des supports institutionnels et locaux*
- Développer leur capacité « d'aller vers » en proposant un accompagnement sur la posture du délégué (formations délégués)
    - *Formations sur la posture du délégué pour être relais*
- Développer des temps de formation/information spécifiques sur les réalisations en action sociale, le plan ASS et des prestations extra-légales, la prévention du mal-être agricole (formations délégués) ;
    - *Proposer aux délégués la formation « sentinelle »*
    - *Proposer des temps de formation et d'information spécifiques en ASS (exemple : avant de lancer une démarche DSL sur un territoire)*
- Mettre à disposition des outils simples pour accompagner les délégués dans ce rôle de relais (brochures sur les prestations extra-légales, les cotisations en clair, …)
    - Mise en place de tutorat entre délégués

Partager régulièrement les informations MSA avec les délégués

- Profiter des temps forts de la vie mutualiste (réunions d'échelons locaux, comités départementaux, assemblées générales…) pour informer les délégués des évolutions importantes (nouveautés liées à l'actualité, rappels, focus sur des sujets précis…). Il faut pouvoir renforcer la capacité des délégués à promouvoir le rôle de la MSA et renforcer leurs connaissances sur les aides et dispositifs de l'ASS.

    - Interventions des travailleurs sociaux lors des réunions avec les délégués

- Mise en place de journées portes ouvertes pour les délégués afin qu'ils puissent identifier leurs interlocuteurs et présentation des services et actions menées

Formaliser pour les délégués un circuit de remontée de l'information voire même des outils simples de remontée d'informations

- Mise en place d'une plateforme de signalement (disponible sous l'appli RéSO)
- Mise en place de fiches mémo contacts

2) Favoriser l'implication des délégués dans les démarches partenariales

Idée force

👉 La mobilisation et l'implication de délégués MSA dans les démarches partenariales (démarches de Développement Social Local) ou le déploiement de dispositifs d'accompagnement des territoires (Grandir en Milieu Rural ou Bien Vieillir en Milieu Rural) permet de conforter leur rôle d'acteur des solidarités rurales.

Cette implication des délégués contribue également à une meilleure identification du délégué et de son rôle et peut ainsi lui permettre de mieux jouer son rôle de relais.

Leviers de mise en œuvre et exemples de bonnes pratiques

- Faire de la **pédagogie sur la méthodologie de projet**
  Il est important de présenter aux délégués les différentes phases de projet (du temps nécessaire entre le diagnostic et la phase action). Il faut sensibiliser les délégués sur le « temps » du projet : acculturation à la méthodologie de projet (phase diagnostic et phase action). En effet, il est souvent plus difficile d'impliquer les délégués sur cette phase diagnostic car ils veulent rapidement passer à l'action et proposer des solutions concrètes pour le territoire. Il convient de leur montrer le sens et l'importance du diagnostic pour réfléchir ensuite aux solutions possibles pour répondre aux besoins identifiés.
  - Positionner le sujet en réunion d'échelon local avec des exemples de démarches déjà réalisées et ce que cela a pu apporter

- **Impliquer les délégués dans la phase de diagnostic**
  Les délégués sont des habitants du territoire et à ce titre, leur implication dans la démarche permet de faire remonter les besoins (notamment les besoins de la population agricole)
  - *Partage des données quantitatives sur le territoire (GéoMSA) et qualitatives*

- **Mobiliser les délégués dans la dynamique territoriale** afin qu'ils puissent informer, sensibiliser, mobiliser leurs propres réseaux dans la démarche.
  - *Désignation d'élus référents par dispositifs à l'échelle de la caisse et/ou par territoires*

- **Outiller les délégués** pour qu'ils puissent parler et faire la promotion de la démarche sur leur territoire et dans **leurs réseaux**

    - *Réalisation d'outils de cartographies avec les partenaires, les actions mises en place, les sentinelles…*

- **Donner de la visibilité sur ce que fait la MSA** sur le territoire pour permettre aux délégués d'avoir une vision du rôle de la MSA sur le territoire

    - *Informer les délégués des réalisations en cours sur leur territoire (communication à faire dans l'appli RéSO)*
    - *Réalisation de fiches de territoire pour permettre au délégué de connaitre ce que la MSA fait sur le territoire (actions menées, financements mobilisés…)*

- **Mobiliser les délégués dans les instances décisionnelles** (COPIL, instances décisionnelles GMR…) ce qui favorise l'appropriation des démarches et dispositifs et leur promotion par les délégués. Ce levier est à mettre en parallèle d'une clarification des attendus entre les administrateurs et délégués lorsque plusieurs « niveaux » sont impliqués (administrateurs/président EL/Délégué EL) exemple : les administrateurs dans les COPIL (+ ou président EL) et les délégués dans les groupes de travail)

    - Binôme élu/salarié MSA pour participer aux instances de pilotage des chartes
    - Réaliser des comptes rendus synthétiques dans l'appli RéSO

- Impliquer les délégués dans la phase de **mise en œuvre des actions**

    - Partage en réunion d'échelon local régulièrement sur les avancées de la démarche et permettre aux délégués de s'investir suivant leurs disponibilités et centres d'intérêt

3) Favoriser la représentation des délégués MSA auprès de nos structures partenaires

Idée force

👉 La mobilisation des délégués auprès des structures partenaires (lors d'Assemblées Générales, Conseil d'Administration, inaugurations et temps forts…) **renforce la place de la MSA auprès des représentants institutionnels**. L'implication des élus permet à la MSA de rester en veille, d'identifier les développements de partenariats possibles, d'assurer la promotion de dispositifs et des aides MSA et de renforcer la présence de la MSA auprès des partenaires.

Leviers de mise en œuvre et exemples de bonnes pratiques

- **Organiser la représentation par des délégués**
  Il s'agit de réfléchir à la désignation de délégués référents par structure ainsi que la répartition entre les délégués et administrateurs.
  Ce travail d'organisation doit également s'appuyer sur un travail de priorisation : sur quelles thématiques, structures (CLIC, structures AVS, CDSF…) ou démarches souhaitons nous prioritairement mobiliser les délégués ?

    - *Mise en place d'administrateurs référents par thématiques ; sollicitation des délégués pour participer à des temps forts comme remises de chèques, inauguration lors de financements MSA…*

- **Outiller les délégués pour faire remonter les points importants** et éventuelles suite à donner

    - Elaboration de CR de participation de réunion avec les points essentiels abordés et suites à donner par la MSA

- **Inviter, solliciter les délégués pour l'organisation et leur présence lors de salons, foires et évènementiels**
    - *Soutenir les projets d'animation de la vie mutualiste qui vont contribuer à promouvoir la MSA et ses réalisations (ex : création de jeux)*

- **Donner de la visibilité aux délégués** sur ce que fait la MSA sur les territoires
    - *Informer les délégués sur les partenariats, y compris les soutiens financiers aux structures*

- Favoriser **l'implication des délégués dans les CCAS**
    - *Former les élus qui intègrent les CCAS*

4) Favoriser l'implication des délégués dans la mise en place d'actions locales

Idée force

👉 L'engagement des délégués repose souvent sur leur souhait d'être acteurs et de contribuer à la mise en place d'actions collectives concrètes pour le territoire. Ils disposent de marges d'initiatives et contribuent à initier des **actions nouvelles source d'innovations**.
La formalisation d'un projet de mandature peut également favoriser l'implication des délégués en donnant du sens aux actions proposées.

Leviers de mise en œuvre et exemples de bonnes pratiques

- **Connaitre et soutenir les projets des élus** au bénéfice des ressortissants et des populations rurales
    - Connaitre la feuille de route (ou projet de mandature) et les projets de la vie mutualiste et des échelons locaux

- Partager avec l'animateur de l'échelon local les informations sur les caractéristiques sociales de la population et les besoins sociaux qui l'aideront à orienter l'action des élus
- Créer une « task-force » d'élus souhaitant s'impliquer par thématique : les former puis les mobiliser lors de temps de travail partenariaux

- **Impliquer les délégués en amont du projet** et dans les différentes phases du projet
  - Renforcer les liens travailleurs sociaux, délégués et animateurs de la vie mutualiste afin de soutenir des initiatives locales
- Développer les complémentarités entre les salariés et les élus pour que chacun, dans son rôle, contribue à la réussite des actions sur le territoire

- Sensibiliser les élus sur des axes stratégiques institutionnels et locaux (exemple : lutte contre le non-recours aux droits, lutte contre la précarité alimentaire…) et favoriser leur implication dans des actions sur ces thématiques (dons, glanage…) et/ou susciter de leur part des actions innovantes

- Importance **d'inscrire les actions des délégués dans les « cadres » MSA** : plan ASS, plan prévention santé, plan SST… S'interroger sur les actions et leurs objectifs. Ce cadre ne doit pas être un frein à l'initiative locale et à la capacité d'innovation.
  - Formalisation d'un projet de mandature favorisant l'implication des délégués ; Chaque comité local est chargé d'écrire une feuille de route pour le mandat. Cela permet stratégiquement d'orienter les axes de travail d'une part et d'autre part de repérer, parmi les projets envisagés, ce qui peut rejoindre le PASS

5) S'appuyer sur les outils institutionnels pour développer cette coopération et promouvoir les réalisations locales

Pour accompagner les élus et valoriser leur action sur les territoires, la Vie mutualiste institutionnelle et des caisses, s'appuie sur différents outils :

1. **Site elusterritoires.msa.fr,** valoriser la MSA sur les territoires auprès du grand public
   Ce site constitue la vitrine auprès du grand public de l'action de la MSA sur les territoires. Il permet d'informer la population des actions portées par la MSA sur leur territoire (carte interactive) et, une fois réalisée, de résumer l'évènement.
   Une valorisation en 3 étapes :
   - Sur le site : Intégrer toutes les actions dans la carte interactive (par chaque caisse)
   - Dans Viva engage Vie mutualiste : partager le contenu et les photos de l'évènement
   - La CCMSA valorise l'action dans l'actualité du site

Il appartient à chaque caisse de promouvoir le Site auprès de ses partenaires, dans les campagnes médias et sur son site msa.fr.

2. **Les ateliers de l'élu**, plateforme de formation des élus
   Afin d'accompagner les élus dans leurs missions et responsabilités et, leur permettre de mieux connaitre la MSA, cette plateforme de formation propose une diversité de contenus : webinaires, modules ludiques (serious game, quiz…), fiches synthétiques.

3. **L'appli RéSO,** faire le lien entre l'élu et la MSA
   Cette appli, en cours de déploiement dans les caisses, sera le seul endroit d'échange, de partage d'information et de documents entre la MSA et les élus. Elle permet de transmettre aux élus une information en temps réel de l'actualité de leur territoire et ainsi garder un lien permanent entre la MSA et les élus.

4. **L'action commune**, mobiliser et valoriser les délégués
   Mise en place en 2022, l'action commune vise à mobiliser et fédérer les délégués sur une thématique commune annuelle et à valoriser leurs réalisations. Ainsi, tous les ans, la Commission de l'action mutualiste institutionnelle détermine un sujet commun suffisamment large pour toucher une diversité de publics et susciter une diversité d'actions. En conséquence, le thème retenu impacte l'ensemble de services de la MSA, et donc l'action sanitaire et sociale.
   Certaines actions sont ensuite pérennisées compte tenu de leur succès auprès des populations.

Conclusion

La réussite de la mise en œuvre territoriale du plan d'Action sanitaire et sociale repose avant tout sur la qualité des liens entre les travailleurs sociaux, les animateurs d'échelon local et les délégués du territoire. Chacun apporte une connaissance et une expertise complémentaires : les travailleurs sociaux disposent d'une compréhension fine des besoins sociaux et des situations de fragilité ; les animateurs d'échelon local assurent l'accompagnement et la coordination des délégués ; les délégués, par leur ancrage territorial et leur proximité avec les ressortissants, contribuent à repérer les besoins, et à faire émerger des initiatives adaptées.

Le renforcement de cette coopération constitue donc une condition essentielle pour passer du repérage des besoins à la construction de réponses concrètes. Il doit s'appuyer sur des échanges réguliers, une circulation fluide de l'information, une clarification du rôle de chacun et des temps de travail partagés. Cette articulation permet de croiser les regards, de mieux orienter les ressortissants, d'améliorer la cohérence et l'efficacité des actions conduites.

Cette coopération doit être organisée dès l'amont des projets et entretenue tout au long de leur mise en œuvre. Les outils institutionnels doivent faciliter ces échanges, accompagner la montée en compétence des délégués et valoriser les réalisations locales.

En faisant vivre pleinement ce lien entre professionnels et élus, la MSA renforce sa capacité d'« aller vers », consolide son maillage territorial et affirme la spécificité de son modèle mutualiste. C'est par cette alliance entre expertise sociale, animation mutualiste et connaissance du terrain qu'elle pourra apporter des réponses plus proches, plus pertinentes et plus innovantes aux besoins des populations agricoles et rurales.

Annexe 5 : Indicateurs COG 2026/2030

Définition indicateur : Nombre de bénéficiaires accompagnés par un travailleur social sur chacun des 3 programmes prioritaires du socle commun d'interventions sociales : Prévention du Mal Être agricole (Aide au répit et Epuisement professionnel), Prévention de la Désinsertion Professionnelle, DECLIC.

	2026	2027	2028	2029	2030
COG	17 000	19 000	21 000	23 000	25 000

- Public : personnes suivies dans le cadre du risque d'épuisement professionnel, de la PDP (T1 à T3) et de Déclic
- Méthode d'extraction via les Mesures DOSOC TS
- Cibles calculées à partir du dernier bilan 2025
- Valorisation de l'accompagnement par les travailleurs sociaux en prenant en compte:

- les personnes dès l'évaluation du risque pour l'aide au répit
- pas uniquement les nouveaux mais l'ensemble des mesures actives
- L'enjeu est d'avoir une connaissance partagée sur le travail social en MSA.

Définition indicateur : Taux de maintien en emploi parmi les situations accompagnées au titre de la prévention de la désinsertion professionnelle (dans le respect de l'avis du médecin du travail)

	2026	2027	2028	2029	2030
COG	47%	48%	49%	50%	51%

- Modalités de calcul en cours de stabilisation

Définition indicateur : **Taux d'évolution du nombre de bénéficiaires du panier de services AADPA (Accompagnement à domicile des personnes âgées) par rapport à l'année de**

	2026	2027	2028	2029	2030
	Pas de cible	+ 5%	+ 10%	+ 15%	+ 20%

- Augmentation du nombre de bénéficiaires du panier de services AADPA.
- Nombre de bénéficiaires du panier de services AADPA de l'année N /nombre de bénéficiaires du panier de services AADPA année 2024